

**PROFESSION
BANLIEUE**

CENTRE DE RESSOURCES

15, rue Catulienne

93200 Saint-Denis

Tél. : 01 48 09 26 36

Fax : 01 48 20 73 88

profession.banlieue@wanadoo.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2005

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| AVANT-PROPOS | 5 |
| L'ANNÉE 2005, TABLEAU SYNOPTIQUE | 7 |
| ACTIONS RÉALISÉES NON INSCRITES AU PROGRAMME 2005 | 8 |
| | |
| 1. LA MISE EN RÉSEAU DES PROFESSIONNELS | 9 |
| A – Les groupes de travail | 9 |
| Travail social et rénovation urbaine | 9 |
| Services publics: égalité sociale et territoriale | 10 |
| La charte de déontologie des femmes-relais médiatrices | 11 |
| Développement économique et qualification des territoires | 12 |
| Politique départementale de prévention de la délinquance des jeunes en Seine-Saint-Denis | 12 |
| Les ateliers santé ville | 13 |
| B – Intercalaire | 14 |
| L'observation dans les zones urbaines sensibles | 14 |
| C – Les cycles de qualification | 15 |
| La construction de l'identité sociale des jeunes | 15 |
| La rénovation urbaine, une solution pour les quartiers? | 16 |
| Politiques comparées d'intégration en Europe | 17 |
| D – Les Rencontres | 19 |
| Montréal, une autre gestion de la Cité | 19 |
| Maisons des parents: et si on en parlait? | 20 |
| La place des habitants dans les politiques urbaines en Europe | 21 |
| Travail social et rénovation urbaine, la population au cœur des projets | 22 |
| E – Les Après-midi | 24 |
| Le volet emploi de la loi de cohésion sociale | 24 |
| La réforme de la dotation de solidarité urbaine | 25 |
| La loi de cohésion sociale face à l'état du mal-logement en France | 26 |
| Les discriminations dans l'emploi: connaître pour agir | 27 |
| F – Les Petits Déjeuners des élus | 28 |
| La réforme de la dotation de solidarité urbaine | 28 |
| Santé publique | 29 |
| G – Les « 5 à 7 » | 30 |
| « Petit Traité de la banlieue », des modes de régulation multiples | 30 |
| H – Les réunions dédiées | 31 |
| Les financements européens | 31 |
| I – Les réunions équipes politique de la ville | 32 |
| Les équipes de réussite éducative | 32 |
| Les discriminations sur le marché du travail | 32 |
| Les projets de rénovation urbaine | 33 |
| Les événements de novembre 2005 en Seine-Saint-Denis | 33 |
| | |
| 2. LA GESTION DE L'INFORMATION | 35 |
| A – La documentation | 35 |
| B – Le site Internet | 36 |
| C – La diffusion de l'information | 38 |
| « La Lettre » de Profession Banlieue | 38 |
| Les publications | 38 |
| D – Les fiches d'expériences | 41 |

| | |
|---|-----------|
| 3. LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT | 43 |
| A – La lutte contre les discriminations, l'égalité des chances | 43 |
| La Copec | 43 |
| Bandits Production | 44 |
| Formation des responsables ZFU | 44 |
| Journée internationale des femmes | 44 |
| Plans territoriaux de lutte contre les discriminations | 45 |
| L'institut de Berlin-Brandebourg | 45 |
| B – Les pratiques professionnelles | 45 |
| Médiation | 45 |
| Formation CNFPT | 46 |
| Conférence nationale de la vie associative | 47 |
| Comité interservices régional à la ville | 47 |
| C – Le renouvellement urbain | 48 |
| La Miel | 48 |
| Le relogement dans les opérations de rénovation urbaine en Île-de-France | 48 |
| Le rôle des partenaires sociaux dans le programme national de rénovation urbaine | 48 |
| D – Le développement social | 49 |
| Le projet social de territoire de Sevran | 49 |
| Le Clicoss 93 | 49 |
| Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap) et les PIF | 49 |
| E – Les autres missions | 51 |
| Les archives de la politique de la ville | 51 |
| Les Assises de la ville | 51 |
| Contribution à la révision du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) | 52 |
| Le Conseil de développement de Plaine Commune | 53 |
| F – Le réseau des centres de ressources | 54 |
| La conférence des présidents | 54 |
| | |
| 4. LES UTILISATEURS DE PROFESSION BANLIEUE | 57 |
| A – Les demandes adressées à Profession Banlieue | 57 |
| Les demandeurs d'information | 58 |
| La zone d'intervention des demandeurs d'information | 58 |
| Les thèmes des demandes | 58 |
| B – Les participants aux instances de travail | 59 |
| La participation générale par instance de travail | 59 |
| L'origine professionnelle des participants | 60 |
| La régularité des présences | 60 |
| La participation en fonction de la zone d'intervention | 61 |
| La participation des différentes collectivités territoriales de la Seine-Saint-Denis | 62 |
| | |
| 5. LES INSTANCES DE TRAVAIL AUTOUR DE LA FONCTION CENTRE DE RESSOURCES | 63 |
| A – Le conseil d'administration | 63 |
| B – Le comité scientifique | 63 |
| Débat autour du thème « Territorialisation de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis » | 63 |
| | |
| 2. CONCLUSION | 65 |
| | |
| L'ÉQUIPE DE PROFESSION BANLIEUE | 67 |

Avant-propos

Le centre de ressources Profession Banlieue a été créé fin 1993 pour soutenir, faciliter et qualifier l'action des professionnels par :

- la mise en réseau des acteurs du développement social urbain, l'échange de savoir-faire et la capitalisation d'expériences innovantes dans l'ensemble des champs de la politique de la ville,
- le développement des lieux de débat entre professionnels du développement social urbain et scientifiques,
- la mise à disposition et la diffusion de l'information et des ressources à l'attention des professionnels.

Pour répondre à ces missions, les actions mises en œuvre en 2005 ont été structurées autour de trois axes de travail qui resteront le fil conducteur des actions jusqu'à la fin 2006.

• Le renouvellement urbain

Avec la loi d'orientation et de programmation pour la ville et le renouvellement urbain du 1^{er} août 2003 et la création de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), la rénovation urbaine prend une place particulièrement conséquente dans la politique de la ville. La loi de cohésion sociale, quant à elle, vient compléter les dispositions concernant la lutte contre la ségrégation urbaine et sociale. Il semble donc essentiel de travailler la question du renouvellement urbain sous tous ses aspects : techniques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux en mesurant les enjeux tant pour la population que pour les professionnels.

• Les pratiques professionnelles

Avec l'évolution de la politique de la ville et la montée en charge de la rénovation urbaine, de nouveaux acteurs viennent s'ajouter aux professionnels « historiques » que sont les chefs de projet et les agents de développement local. Quels sont les contenus de leurs fonctions ? Comment continuer à accompagner les professionnels plus « anciens » de la politique de la ville, mais aussi les acteurs de l'intervention sociale (services publics, travailleurs sociaux...) dont les fonctions se transforment et ceux de la rénovation urbaine ?

• Les politiques d'accueil et d'intégration et la lutte contre les discriminations

L'intégration, la lutte contre les exclusions et contre les discriminations, facteurs essentiels de cohésion sociale, sont une préoccupation constante de Profession Banlieue depuis sa création. Elles nécessitent de réfléchir, notamment, aux politiques culturelles, éducatives, aux politiques de l'emploi, aux questions de médiation, à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations proprement dite.

Bien que le travail soit structuré autour de ces trois axes, nous avons choisi de présenter nos travaux 2005 à partir de nos principales fonctions : mise en réseau des professionnels, gestion de l'information, missions d'accompagnement...

ANNÉE 2005

ACTIONS INSCRITES DANS LES ORIENTATIONS 2005 ACTIONS RÉALISÉES EN 2005

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

GROUPES DE TRAVAIL

Travail social et rénovation urbaine **1** Action réalisée, rapport rédigé.

Développement économique et qualification des territoires **2** Action réalisée, rapport rédigé.

RENCONTRES

Travail social et rénovation urbaine **3** Action réalisée sous le titre :
« Travail social et rénovation urbaine :
la population au cœur des projets ».

Renouvellement urbain et participation des habitants **4** Action réalisée sous le titre :
« La place des habitants dans les politiques urbaines
en Europe ».

Les politiques urbaines au Canada **5** Action réalisée sous le titre :
« Montréal, une autre gestion de la Cité ».

INTERCALAIRE

L'observation dans les zones urbaines sensibles **6** Action réalisée.

CYCLE DE QUALIFICATION

Le renouvellement urbain **7** Action réalisée sous le titre :
« La rénovation urbaine, une solution pour les quartiers ? ».

INTERVENIR DANS LA VILLE : LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

GROUPES DE TRAVAIL

Les ateliers santé ville **8** Action démarrée fin 2005, se poursuivra en 2006.

Prévention, sécurité **9** Action réalisée, rapport rédigé.

La place du service public dans l'égalité sociale et territoriale **10** Action réalisée, rapport rédigé.

PETIT DÉJEUNER DES ÉLUS

La loi de santé publique **11** Action réalisée.

APRÈS-MIDI

Le volet emploi de la loi de cohésion sociale **12** Action réalisée sous le même titre.

La réforme de la dotation de solidarité urbaine **13** Action réalisée sous le même titre.

LES POLITIQUES D'INTÉGRATION ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

CYCLES DE QUALIFICATION

Immigration et intégration, politiques comparées **14** Action réalisée sous le titre :
« Politiques comparées d'intégration en Europe ».

La construction de l'identité sociale des jeunes **15** Action réalisée sous le même titre.

APRÈS-MIDI

La lutte contre les discriminations et contre le racisme **16** Action réalisée sous le titre :
« Les discriminations dans l'emploi, connaître pour agir ».

GROUPE DE TRAVAIL

La qualification des femmes-relais, pour une charte de déontologie **17** Action réalisée,
charte de déontologie finalisée.

ANNÉE 2005

ACTIONS RÉALISÉES NON INSCRITES AU PROGRAMME 2005

- Petit Déjeuner des élus sur **la réforme de dotation de solidarité urbaine**
- Rencontre sur **les Maisons des parents**: restitution du rapport du groupe de travail conduit par Marine Zecca
 - Deux réunions supplémentaires avec les équipes politique de la ville, autour de **la réussite éducative**
- Réunion supplémentaire avec les équipes politique de la ville sur **les financements européens 2007-2013**
 - Après-midi: **La loi de cohésion sociale face à l'état du mal-logement en France**
 - Contribution aux **Assises nationales de la politique de la ville**
 - Participation au **projet Equal de Bandits Production** – Yamina Benguigui: « **Le Plafond de verre** »
- Mise en place d'une réflexion entre les professionnels, le conseil d'administration et le comité scientifique autour de **la crise sociale de novembre 2005**

COMMENTAIRE

Outre l'ensemble de ces actions, le centre de ressources a répondu à un certain nombre de sollicitations, non inscrites au programme, qui sont détaillées dans le chapitre « Les missions d'accompagnement ». Il faut noter l'importance croissante de ces missions d'accompagnement en termes de travail, alors qu'elles ne figurent jamais de façon détaillée dans les orientations.

Enfin, comme tous les ans, « 5 à 7 », réunions des équipes politique de la ville, réunions du comité scientifique... se sont également tenus.

1. LA MISE EN RÉSEAU DES PROFESSIONNELS

A – LES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail réunissent sur une question donnée des professionnels de la Seine-Saint-Denis issus de villes ou d'institutions différentes. Pendant un an, à raison d'une séance par mois, les participants analysent collectivement les données, les éléments de contexte et les enjeux du sujet étudié, pour construire ensemble de nouvelles réponses plus adaptées à leur terrain d'intervention, faire remonter des préconisations vers les pouvoirs publics et/ou diffuser les conclusions de leur réflexion.

TRAVAIL SOCIAL ET RÉNOVATION URBAINE

Animation: Marie-Louise Mouket et Laurence Lefebvre, Pact Arim 93

Profession Banlieue et le Clicoss 93, avec la participation du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, ont souhaité poursuivre la démarche, initiée en 2002, de débat entre les professionnels de la politique de la ville et de l'action sociale autour des projets de rénovation urbaine et de l'accompagnement social qu'elle exige.

L'association Pact Arim 93 a animé ce groupe durant huit mois à raison d'une séance d'une demi-journée par mois, de décembre 2004 à juillet 2005. Étaient réunis des chefs de projet, des chargés de mission, des responsables de circonscription de service social et des travailleurs sociaux intervenant dans des opérations de rénovation urbaine.

Le contenu des échanges a permis:

- de clarifier le contexte dans lequel s'inscrit un projet de rénovation urbaine. La Seine-Saint-Denis rencontre de nombreuses difficultés tant au niveau de l'habitat (manque de logements, logements insalubres, copropriétés dégradées)

que des populations, fragilisées et fortement précarisées. L'ensemble des villes de la Seine-Saint-Denis envisage de déposer 62 projets de renouvellement urbain à l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU);

- de préciser tous les aspects et phases du déroulement d'un projet de rénovation urbaine, le rôle des différents partenaires et les contraintes: le constat de la situation, la commande politique, les bailleurs qui assurent la mission de relogement, en interne ou en externe, l'élaboration du cahier des charges du projet urbain suivie du choix du prestataire, le déroulement de l'étude-diagnostic, le montage financier et la mise en œuvre. Ces différentes phases doivent tenir compte des notions et des contraintes de temps qui ne sont pas les mêmes pour les professionnels de l'urbain ou du social et les habitants;
- d'élaborer des pistes de travail pour replacer la population au cœur des préoccupations de chacun, comme de l'associer au devenir de son quartier, de communiquer avec elle tout au long du projet, de prendre en compte ses besoins quotidiens;
- de faire enfin des propositions pour mieux articuler le travail entre les professionnels du social et ceux de l'urbain. Le groupe a insisté sur la nécessité de prévoir une communication régulière entre les professionnels impliqués dans le projet pour entretenir une mobilisation opérationnelle des partenaires et assurer un travail dans la durée. La création d'outils spécifiques de communication, structurant les échanges d'informations, sera certainement nécessaire.

Le groupe a également mis en avant la nécessité de repenser les systèmes d'organisation de ces deux champs professionnels pour que chacun prenne en compte la dimension de l'autre: le social pour l'urbain, et réciproquement. La création d'un poste de chef de projet social dans le cadre des projets ANRU, à l'exemple de la ville de Sevran, est une piste de travail à approfondir... Le groupe a rappelé qu'en la matière la forma-

tion est un élément indispensable: la formation des travailleurs sociaux sur les questions de la politique de la ville et une formation des professionnels de l'urbain sur les missions spécifiques des intervenants sociaux permettraient sans doute une communication plus facile et une implication différente des services dans les projets.

À travers les échanges et à la lumière des expériences présentées, professionnels de la politique de la ville et travailleurs sociaux ont partagé leurs interrogations. Chacun a ainsi appris à mieux comprendre la nature du travail de l'autre, son positionnement et le cadre dans lequel s'inscrivent les projets de rénovation urbaine et du travail social.

SERVICES PUBLICS: ÉGALITÉ SOCIALE ET TERRITORIALE

Animation: Albert Louppe et Laurent Contis, puis Matthieu David, consultants, cabinet IDRH

En partenariat avec la mission ville de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, Profession Banlieue a mis en place en avril 2004 un groupe de travail sur les services publics dans les zones urbaines sensibles. Services de l'État, établissements publics de droit privé, acteurs locaux des contrats de ville et du Conseil général se sont réunis dix fois pour échanger et partager leur expérience en vue d'élaborer des propositions pour que le service public soit un véritable outil d'égalité sociale et territoriale dans les quartiers de la politique de la ville. Trois thématiques ont été retenues: l'emploi, la santé et les transports. Les analyses ont porté sur six quartiers en zone urbaine sensible présentant des caractéristiques différentes, afin de favoriser la transférabilité des conclusions du groupe de travail sur l'ensemble des zones urbaines sensibles du département.

Le rapport de ce groupe de travail a été finalisé en janvier 2005. Il se structure, pour chacun des thèmes, autour de plusieurs entrées: les données clés, les besoins, les structures présentes sur

le quartier, les actions qui pourraient être mises en œuvre, les freins potentiels et les ressources mobilisables. À partir de ce diagnostic, différents indicateurs sont proposés afin de mesurer l'incidence des services publics dans l'équité sociale et territoriale, et de faire des propositions concrètes pour une amélioration du service public dans les ZUS.

Ce rapport a été présenté lors des deux premières réunions de la Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (COPEC) en juin et septembre 2005, qui se sont tenues en Préfecture.

LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE DES FEMMES-RELAIS MÉDIATRICES

Animation: Thérèse Bouvier et Danièle Onesti, formatrices à l'Institut régional du travail social (IRTS) de Paris

Lors des formations de femmes-relais médiatrices mises en place par la Fédération des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis à l'IRTS, les femmes-relais ont constaté qu'elles avaient parfois des difficultés à se positionner vis-à-vis des partenaires institutionnels et des usagers. Retravailler sur un cadre de référence précis de leur intervention sous la forme d'une charte de déontologie s'avérait nécessaire. Profession Banlieue a donc lancé en 2003 un groupe de travail, animé par l'IRTS, constitué d'une responsable et d'une femme-relais médiatrice issues des huit associations du département. La construction de la charte s'est poursuivie en 2004 et en 2005, elle a demandé un investissement et une réflexion approfondie des femmes-relais médiatrices sur leur métier, leurs missions, leurs activités, les modalités spécifiques de leur intervention. Ainsi, l'utilité de cette profession sera aussi plus visible et plus claire pour les institutions.

Les travaux sur la charte de déontologie ont été soumis le 22 octobre 2004 aux partenaires et

aux usagers des femmes-relais médiatrices, dans le cadre des manifestations de «7,8,9 vers les états généraux du social». Les débats ont montré que certains points de la charte devaient être approfondis, notamment les paragraphes concernant le secret professionnel et la confidentialité. Les huit réunions de 2005 ont donc permis d'affiner la charte, de consulter des personnalités extérieures comme Françoise Hickel (formatrice à la Protection judiciaire de la jeunesse) et Christine Garcette (déléguée générale du Clicoss 93).

Point sensible de la charte, la question du secret a été largement débattue. Légalement, les femmes-relais médiatrices ne sont pas tenues au secret par profession comme les assistantes sociales, les médecins ou les avocats... Mais les témoignages des femmes-relais médiatrices montrent que, dans le cadre de leur mission, le secret fait partie de leur pratique quotidienne. Affirmer qu'elles s'y soumettent confortera leur position, elles pourront alors participer à des réunions pluriprofessionnelles sans être instrumentalisées par certains acteurs qui leur demandent des informations mais refusent de leur en donner au nom du secret professionnel.

Aussi, dans le cadre de la professionnalisation du métier des femmes-relais médiatrices, les structures employeurs ont finalement choisi d'inscrire l'intervention des femmes-relais médiatrices dans le cadre du secret professionnel: «*La femme-relais médiatrice est soumise au secret professionnel lorsque, dans le cadre de ses missions ou de ses fonctions, elle est dépositaire de confidences ou d'informations à caractère secret. De ce fait, elle ne peut divulguer librement les confidences ou informations qu'elle détient.*»

Les conditions de la levée et du partage du secret sont également déclinées dans la charte de déontologie.

Le 25 octobre, les associations de femmes-relais médiatrices de Seine-Saint-Denis ont achevé leur charte de déontologie, avant une validation finale prévue en janvier 2006.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET QUALIFICATION DES TERRITOIRES

*Animation: Guillermo Martin et Marc Bréant,
Acter Conseil*

Un groupe de travail sur le développement économique dans les territoires de la politique de la ville a été constitué en décembre 2004 : en quoi et comment les initiatives prises en faveur du développement économique peuvent-elles qualifier un territoire et bénéficier à l'ensemble de la population ?

Au-delà des zones franches urbaines, qui peuvent présenter une opportunité pour l'implantation d'activités, comment combler le décalage entre le développement économique sur un territoire et les problèmes d'emploi et de qualification de ce territoire ? Comment rapprocher « performance économique » et « performance sociale » ? Comment faire des entreprises des acteurs à part entière du développement économique du territoire ?

La présentation des stratégies économiques développées sur différents territoires, en Seine-Saint-Denis ou dans d'autres départements avec l'expérience de l'agence de développement de Cergy-Pontoise, a ouvert quelques orientations, notamment sur le décloisonnement entre accueil d'entreprises, emploi, aménagement, formation... ou sur la « mobilité des personnes » tant du point de vue spatial que de l'évolution des compétences, ou encore sur le développement des relations des entreprises avec leur environnement territorial. Deux réalisations ont fait l'objet d'une présentation détaillée par leur responsable : le centre de ressources des métiers de la maintenance de La Courneuve, l'atlas des formations de Plaine de France.

De même, la création des Maisons de l'emploi a été étudiée. Différentes questions ont été abordées : quel est le territoire pertinent pour l'intervention de la Maison de l'emploi ? Son positionnement doit-il se faire prioritairement sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi,

sur la formation (comme le demandent certaines régions et notamment l'Île-de-France) ou également sur un volet économique ? Le concept de Maison de l'emploi est-il pertinent pour des territoires enclavés, en grande difficulté et disposant d'un tissu économique peu dense comme Clichy-sous-Bois/Montfermeil ? Ne convient-il pas dans ce cas d'avoir un périmètre d'intervention plus large et des antennes locales ?

Le rapport du groupe de travail reprend l'ensemble de ces réflexions et dégage quelques éléments de méthode illustrés par des fiches présentant des actions en matière de qualification d'un territoire.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DES JEUNES EN SEINE-SAINT-DENIS

Animation: Jean-Marc Ditcharry, Atelier de recherche et d'évaluation en sciences sociales

Profession Banlieue a été sollicité par la Direction de l'enfance et de la famille du Conseil général de la Seine-Saint-Denis pour mettre en place un groupe de travail sur la prévention de la délinquance des jeunes. Plusieurs objectifs portaient ce groupe : confronter les analyses des acteurs des politiques de prévention et de sécurité sur les formes que prend la délinquance et sur les questions qu'elles posent, élaborer des préconisations pour la prévention spécialisée, construire des propositions de coopération entre les institutions. La commande prévoyait aussi que les travaux du groupe soient transmis au Conseil départemental de la prévention.

Ce groupe a réuni les services départementaux (aide sociale à l'enfance, service social, mission sûreté-sécurité, mission prévention des conduites à risque, Direction de l'enfance et de la famille), des services de l'État (police, justice, inspection académique, pédopsychiatrie, Jeunesse

et Sports), quatre associations de prévention spécialisée, des coordonnateurs de conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et deux associations qui travaillent auprès des jeunes dans les quartiers. La production du groupe s'est élaborée à partir de six rencontres espacées en moyenne de trois semaines, de février à juillet 2005. Une dernière réunion s'est tenue en septembre pour finaliser le rapport du groupe.

Ce rapport insiste sur le contexte de dégradation des conditions économiques et sociales en Seine-Saint-Denis. « *On ne peut envisager de prévention de la délinquance sans la prise en compte de cette souffrance sociale.* » Il se compose d'observations générales concernant les familles, l'espace public et les jeunes, d'une analyse critique de l'offre préventive institutionnelle et d'une série de pistes d'action. Enfin, il fait sept propositions d'orientation pour la politique départementale de prévention de la délinquance, telles que: « *soutenir les adultes dans leurs capacités éducatives et relationnelles – en multipliant les espaces d'écoute pour les jeunes et les adultes, en augmentant l'offre d'accès aux soins en pédopsychiatrie, en clarifiant le champ d'intervention de la prévention spécialisée... –, favoriser l'organisation de coordinations opérationnelles animées par l' élu local en lien avec le Conseil général et l'État, renforcer la formation et la motivation des professionnels... ».*

La volonté des participants d'améliorer et de synthétiser le rapport a conduit les membres du groupe à poursuivre leurs travaux, au-delà de la commande initiale qui prévoyait six séances de travail animées par un consultant.

Les événements de novembre 2005 et la proposition d'un projet de loi sur la prévention de la délinquance en 2006 sont venus renforcer la mobilisation du groupe qui souhaite être force de propositions dans les débats à venir et contribuer aux changements. Les séances de travail ont repris en novembre et décembre 2005, d'autres sont prévues début 2006 pour prioriser et approfondir les préconisations.

LES ATELIERS SANTÉ VILLE

Animation: Chantal Mannoni, médecin

Compte tenu de la création de nouveaux ateliers santé ville en Seine-Saint-Denis et des changements intervenus dans les postes de coordonnateurs, il a été proposé de mettre en place un nouveau groupe de travail. Une première réunion a rassemblé tous les responsables des ateliers santé ville et leurs partenaires autour de la loi de santé publique qui modifie le contexte institutionnel en donnant une place importante au niveau régional. Cette loi réaffirme la place du PRAPS (programme régional d'accès à la prévention et aux soins) et précise ses objectifs principaux en termes tant de publics que de territoires :

- *Le public*: d'une manière générale, sont concernées les personnes dont l'état de santé entraîne ou est susceptible d'entraîner une détérioration de leur situation sociale et celles dont la situation sociale peut constituer un obstacle supplémentaire dans la prise en compte de leur santé. Plus spécifiquement, le PRAPS doit porter une attention particulière aux jeunes en rupture familiale et sociale, aux populations vivant en habitat caravanier, aux personnes en errance, aux résidents des établissements d'accueil et d'hébergement.
- *Les territoires*: les actions doivent majoritairement se dérouler sur des territoires prioritaires marqués par l'importance et la concentration des difficultés économiques et sociales, notamment les ZUS et les quartiers en contrat de ville et les établissements scolaires en ZEP.

Cette réunion a également été l'occasion de définir les objectifs du groupe de travail qui débutera réellement en janvier 2006 et s'appuiera sur les pôles d'intérêt des coordonnateurs et sur leurs pratiques dans l'objectif de renforcer leurs compétences méthodologiques autour de quelques axes :

– la conduite de projet: le diagnostic, les différentes étapes du projet, le développement des partenariats...

- l’animation du réseau: la conduite de réunions ou de groupes de travail, l’animation d’une coordination au niveau local,
- le rapport d’activité comme outil de valorisation de l’action conduite: tenir un tableau de

bord, renseigner les indicateurs, établir une cartographie de la santé.
Les réflexions du groupe de travail donneront lieu à une production dont la forme reste à définir collectivement.

B – INTERCALAIRE

L’OBSERVATION DANS LES ZONES URBAINES SENSIBLES

28, 29 juin et 29 septembre – 25 participants

Les deux premières séances de cet intercalaire portaient sur les outils méthodologiques à développer par les professionnels de la politique de la ville pour observer et mesurer les transformations locales apportées par un projet de développement social et urbain sur une zone urbaine sensible.

Cette observation qui, en application de la loi du 1^{er} août 2003, doit faire l’objet d’un rapport annuel, est aussi l’occasion d’engager le débat public avec l’ensemble des partenaires d’un territoire: élus, professionnels, habitants.

Sandra Roger, chargée d’études à l’APUR (Atelier parisien d’urbanisme), a présenté les trois grandes phases de l’observation: le diagnostic, qui permet de définir la problématique de départ, avec l’élaboration d’un cahier des charges; le recueil et l’analyse des sources d’information (recensement, fichiers SIRENE, direction générale des impôts, CAF, Éducation nationale, RMI...), tout en s’interrogeant sur la cohérence des données; la publication des résultats de l’observation enfin, pour une mise en débat par

la collectivité locale, par exemple lors des orientations budgétaires ou de conseils de quartier.

Jérôme Thévenot, responsable du service Intelligence territoriale de l’Agence de développement du pays de Montbéliard, a insisté sur le rôle de l’observation comme outil d’aide à la définition et à la décision en matière de politique publique, outil de suivi des évolutions économiques, sociales et urbaines d’un territoire. Mais il a parallèlement mis en garde contre la « routine » du recueil de données, rappelant qu’une information répond à des questions préalables qui donnent sens aux données: par exemple, que signifie une augmentation du nombre de RMIstes: la croissance des situations de pauvreté ou une meilleure prise en charge par le dispositif?

Jérôme Thévenot invitait encore à prendre beaucoup de précautions avec les chiffres, rappelant qu’il n’y a « *pas d’information qui ne soit... fausse ou, en tout cas, très souvent subjective!* ». C’est par la comparaison avec d’autres territoires, ou dans le temps, et par le débat public que les observations recueillies offrent une intelligence du territoire.

Une troisième séance présentant les observatoires du Mantois et de Lille-Métropole s’est tenue le 29 septembre. Elle a permis d’approfondir les enseignements des deux premières journées.

C – LES CYCLES DE QUALIFICATION

Les cycles de qualification ont pour objet d'engager les professionnels dans une réflexion approfondie sur les principaux champs d'intervention de la politique de la ville. Chaque cycle est composé de trois séances, animées par des chercheurs, consultants et opérateurs. Ces séances s'appuient sur l'analyse des concepts et des cadres de référence auxquels renvoient les différentes mesures et actions abordées. Elles sont également l'occasion d'une confrontation des dispositifs avec des actions déjà mises en œuvre dans différents sites. Elles permettent enfin l'appropriation d'outils méthodologiques par les acteurs de terrain.

LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ SOCIALE DES JEUNES

11, 18 et 26 mars – 26 participants

Avec: Cyprien Avenel (sociologue, chargé de mission à la Caisse d'allocations familiales, direction des statistiques, des études et de la recherche), Vincenzo Cicchelli (maître de conférences en sociologie, Cerlis, Faculté des sciences humaines René-Descartes/CNRS), Mireille Jiquel (directrice de l'association pour le logement des jeunes à La Courneuve), Horia Kebabza (sociologue, chargée d'enseignement à l'université de Toulouse-Le Mirail), Marc-Olivier Padis (rédacteur en chef de la revue « Esprit »), Sylvie Weill (directrice de la mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines et des environs), Henry Yanowitz (formateur au CEMEA d'Aubervilliers)

Il y a encore une trentaine d'années, on considérait le départ de la cellule familiale, l'insertion professionnelle, la création d'une famille comme les points d'entrée dans l'âge adulte. Mais, aujourd'hui, du fait des évolutions de nos sociétés tels l'allongement des études, le resserrement du marché de l'emploi, les conditions d'accès au logement..., ces étapes sont de plus en plus différées et désynchronisées. Ainsi, les transformations structurelles de la société ont modifié la construction de l'identité sociale des jeunes qui est dorénavant marquée par une longue période d'expérimentations.

C'est tout d'abord l'image des jeunes qui a changé. Pour comprendre les changements qui s'opèrent au sein de la jeunesse, Marc-Olivier Padis préconise de ne pas isoler les jeunes des évolutions générales qui ont lieu dans la société. Les jeunes en sont en quelque sorte un miroir. Les changements de la vie de famille, du salariat, des cycles de vie, ne sont pas spécifiques aux jeunes, ils concernent tout le monde. Il faut « despécifier » le problème de la jeunesse et ac-

cepter que les questions que l'on se pose sur celle-ci soient une façon de mieux comprendre les évolutions générales qui sont à l'œuvre pour tous. Ce n'est qu'ainsi que l'on comprendra les difficultés, les inégalités nouvelles auxquelles les jeunes sont confrontés.

Cyprien Avenel corrobore ces propos en s'attachant à démonter l'image des jeunes de la cité. Pour lui, le monde juvénile des cités HLM a trop souvent été appréhendé à partir des jeunes les plus exclus. Cette optique favorise la production d'une image dominée par la violence et la délinquance. Pour éviter cet écueil, il convient de ne pas se focaliser sur les minorités spectaculaires de la population, mais d'appréhender la diversité objective des situations et la fragilité des parcours, pour sortir les jeunes des cités d'une sociologie de la marginalité.

C'est également la manière dont les jeunes se construisent qui s'est modifiée. La transmission entre les générations est un facteur essentiel, car l'identification offre au sujet, pris dans le cadre du rapport intergénérationnel, la possibilité de s'approprier un peu de la génération précédente. Pour Henry Yanowitz, une des fonctions de transmission importante dans la famille est également de répercuter les valeurs sociales, mais aussi parfois de les ré-élaborer à un niveau plus personnel, contribuant ainsi à entretenir ou à s'approprier des valeurs sociales générales.

Les relations filles-garçons participent également de la construction de l'identité sociale des jeunes. Horia Kebabza montre comment, dans les quartiers dits sensibles, les conditions de vie et le poids des identités pèsent tant sur les jeunes que leurs relations ne peuvent se développer, ni même être envisagées ; et ce d'autant plus quand les garçons n'accèdent pas à une position sociale : ne pouvant se soustraire à l'injonction de virilité, ils occupent l'espace public pour masquer leur échec et exercent un contrôle sur les jeunes filles.

Ces évolutions ont une influence sur l'accès à l'autonomie des jeunes qui se trouve différé dans

le temps. Cette notion d'autonomie est, pour Vincenzo Cicchelli, placée sous le signe du paradoxe : sur le plan de l'identité, les jeunes sont supposés devenir autonomes par des interventions publiques et administratives *ad hoc*, alors que la plupart des dispositifs d'aide présupposent chez eux une autonomie minimale, condition *sine qua non* de la réussite des interventions.

C'est sur ce manque supposé d'autonomie minimale que des professionnels comme Mireille Jiquel et Sylvie Weill tentent d'intervenir. L'une en offrant aux jeunes la possibilité d'une insertion par le logement autonome et l'autre en les accompagnant dans leur processus d'insertion sociale et professionnelle.

LA RÉNOVATION URBAINE, UNE SOLUTION POUR LES QUARTIERS ?

3, 10 et 17 juin – 29 participants

Avec : Jean-Pierre Pirocca (directeur général adjoint de la communauté d'agglomération du Grand-Dijon), Taoufik Souami (enseignant chercheur au Centre scientifique et technique du bâtiment), Guy Taïeb (consultant), Alexis Villemin (directeur du GPV du Havre)

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 a prévu la mise en œuvre d'un programme de rénovation urbaine, établi pour cinq ans, qui vise à la restructuration urbaine d'un certain nombre de quartiers classés en zone urbaine sensible (ZUS). Le pari est de transformer radicalement ces territoires pour qu'ils deviennent des territoires « ordinaires ».

Ce cycle a proposé une réflexion sur l'intégration des projets de rénovation urbaine (PRU) dans des projets déjà existants comme le GPV ou conçus à l'échelle d'une communauté d'agglomération, par exemple.

Les projets de rénovation urbaine peuvent s'appuyer sur des documents de programmation

territoriale. Guy Taïeb a rappelé que l'outil qui permet de définir une politique générale de l'habitat au niveau communal ou intercommunal, le programme local de l'habitat (PLH), document référent pour tout ce qui concerne l'habitat, permet de fixer des stratégies. Aussi devrait-il y avoir une corrélation directe entre les PLH et les projets de revalorisation, de réanimation, de modification, de relance des quartiers. Or Guy Taïeb constate que les liens ne sont pas aussi forts qu'ils devraient l'être avec les PRU.

Les PRU peuvent également s'inscrire dans des démarches comme le développement durable qui relie la question urbaine à celle de l'environnement et dont l'objet est l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.

Taoufik Souami s'est intéressé à la manière dont une démarche de développement durable a pu être prise en compte dans différents projets de renouvellement urbain; comment les opérateurs ont-ils pu ou non articuler « *économie, social et environnement pour conduire à un développement qui soit soutenable (supportable et bénéfique pour tous) et durable (ne mettant pas en péril les ressources et les chances de développement des générations futures)* » ?

Enfin, deux opérateurs sont venus témoigner de l'interaction du projet de rénovation urbaine au sein d'un projet de plus grande ampleur, des effets sur la dynamique du projet et de l'articulation avec d'autres dispositifs.

Pour la ville du Havre, les subventions de l'ANRU ont permis de donner plus d'ampleur au projet global du GPV, mais ont remis en cause la mutualisation des financements des projets mise en place par le groupement d'intérêt public (GIP) qui permettait un gain de temps conséquent dans la décision.

Pour le Grand Dijon, le projet de rénovation urbaine a été conçu à l'échelle de la communauté d'agglomération, ce qui a permis d'inclure des quartiers de différentes villes qui n'auraient pas pu prétendre à des financements si elles avaient présenté un projet individuellement.

POLITIQUES COMPARÉES D'INTÉGRATION EN EUROPE

18, 26 novembre et 2 décembre – 19 participants

Avec: Jacques Barou (docteur en anthropologie, chargé de recherche, CERAT-CNRS), Christophe Bertossi (chargé de recherche à l'Institut français des relations internationales), Violaine Carrère (anthropologue, vice-présidente du GISTI), Odile Chagny (chargée de mission, Commissariat général du Plan), Florence Lefresne (docteur en sciences économiques, chercheuse à l'Institut de recherches économiques et sociales), William Le Goff (doctorant en géographie sociale)

L'évolution des flux migratoires interroge la place que chaque pays européen est prêt à faire aux migrants des pays tiers, ainsi que les mesures visant à faciliter leur intégration ou leur insertion dans le monde du travail. Elle interroge également leurs conditions de logement, leurs modes de vie et la façon dont chaque pays gère leur répartition spatiale.

L'enjeu n'est-il pas de donner aux populations étrangères ou d'origine étrangère, durablement installées dans les pays européens, les moyens réels de participer à la vie nationale et européenne? Or l'ambition de leur offrir des droits et obligations comparables à ceux des citoyens de l'Union européenne, dans la vie économique, sociale et culturelle, nécessite des politiques publiques volontaires et la mise en œuvre de mesures d'incitation, d'aide et d'accompagnement sur une longue durée, qui diffèrent d'un pays à l'autre.

Violaine Carrère considère que l'intégration passe par un droit au séjour stable et l'accès à des droits civiques et sociaux. Pour établir une comparaison européenne, il lui semble qu'il faudrait pouvoir répondre à différentes questions: qu'est-ce qui fonde la volonté de bâtir une politique d'intégration dans les différents pays de l'Europe? Quelles aides à l'intégration sont adoptées? Quel sens donner à ces choix? Peut-on alors comprendre la philosophie qui sous-

tend le besoin de mener une politique publique d'intégration? Selon Violaine Carrère, les pays de l'Union européenne ont sensiblement les mêmes dispositifs. Elle s'est intéressée aux pratiques les plus répandues : les formations linguistiques et les régularisations, dites massives, qui ont eu lieu ces derniers temps et qui conduisent à une gestion utilitariste de l'immigration. Il serait également intéressant de se demander comment est posée la question de l'intégration dans certains pays qui ne craignent pas de s'interroger sans tabou sur la distinction entre étrangers, immigrés, personnes ressenties comme étrangères, personnes de culture ou de confession étrangère, etc.

Pour Christophe Bertossi, l'Europe est devenue le théâtre des questions d'intégration. La construction européenne a un impact sur la façon dont les États considèrent le sujet. En tout état de cause, les barrières qui empêchaient les comparaisons sont tombées. Ainsi, on peut considérer que le modèle britannique est le dispositif le plus abouti de lutte contre les discriminations. Il a en effet créé des outils pour faciliter l'accès à la mobilité sociale, à l'emploi et aux droits sociaux.

Une étude de cas sur les villes de Leicester et de Bradford, présentée par William Le Goff, montre comment la question de l'accès au logement social des minorités ethniques est devenue un objet d'attention des pouvoirs publics anglais.

Florence Lefresne s'est intéressée à la façon dont les politiques publiques de l'emploi des différents pays européens prenaient en compte l'intégration des populations issues de l'immigration. Elle a observé que les populations migrantes sont dorénavant des actifs à 80 % diplômés, ce qui ne veut pas dire qu'elles s'insèrent sur des emplois qualifiés. Ces dernières occupent plutôt des contrats temporaires sous-qualifiés, ce qui explique leur stratégie de mobilité géographique pour tenter d'atteindre un reclassement. Florence Lefresne constate également une tendance des États membres à un utilitarisme vis-à-vis de ces populations. Tendance

à sélectionner les populations qui s'accommode de politiques de plus en plus restrictives vis-à-vis du regroupement familial et du contrôle de l'immigration clandestine. Cet utilitarisme de fait ne se transforme cependant pas en une véritable politique communautaire et ne tend pas à la reconnaissance d'une citoyenneté européenne.

Quant à l'Allemagne, Odile Chagny a expliqué comment, dans ce pays marqué par de forts flux migratoires depuis la chute du mur de Berlin, la résorption du chômage de longue durée est devenue un objectif principal des réformes du marché du travail. Depuis 1973, le recrutement d'immigrés hors Union européenne était officiellement interdit en Allemagne. Le premier assouplissement a été la révision de la loi sur les étrangers en 1990, qui a introduit six permis de séjour différents, associés à six statuts de résidents différents. Mais ce n'est que la loi votée en 2005 qui crée un cadre unifié de la politique d'intégration sur le marché du travail, qui dépend dorénavant du ministère de l'Intérieur. Ce nouveau cadre touche tous les immigrés et est en cohérence avec les réformes du marché du travail.

D – LES RENCONTRES

MONTRÉAL, UNE AUTRE GESTION DE LA CITÉ

15 mars – 71 participants

Avec: **Marie-Hélène Bacqué** (urbaniste, Institut français d'urbanisme, Paris VIII), **Bernadette Buisson** (médecin, PMI d'Aubervilliers), **Perrine Châtelet** (chargée de mission démocratie participative, ville de Clichy-sous-Bois), **Michèle Decaster** (chargée de mission démarche quartier, ville de Saint-Denis), **Jean-Marc Denjean** (directeur de Saint-Denis Habitat), **Cécile Fleureau** (chargée de mission à Profession Banlieue), **René François** (maire-adjoint, ville d'Aubervilliers), **Martine Froidefond** (chargée de développement social, APES), **François Hannoyer** (directeur de l'Adels), **Sylvie Hautière** (directrice de l'OPHLM d'Aubervilliers), **Christine Lelévrier** (sociologue, université Paris XII), **Halima Mekarbech** (coordinatrice de quartier, ville d'Aubervilliers), **Gérard Michaux** (responsable des services techniques, ville de Courtry), **Damaris Rose** (professeure de géographie urbaine, Institut national de la recherche scientifique, Montréal), **Smeralda Ruspoli** (référente santé-quartier, ville de Saint-Denis), **Hervé Vieillard-Baron** (professeur de géographie urbaine, Paris VIII)

Après un premier voyage d'étude à Boston en 2002, Profession Banlieue a proposé un second voyage, en septembre 2004, à Montréal, ville qui connaît un mouvement de développement communautaire très important. Ce voyage d'étude était encadré par Marie-Hélène Bacqué, urbaniste, et Hervé Vieillard-Baron, géographe. Les connaissances recueillies lors de ce voyage ayant vocation à être transmises et diffusées en France, les participants ont partagé cette expérience québécoise lors d'une Rencontre organisée par Profession Banlieue le 15 mars 2005.

Au Canada comme aux États-Unis, le secteur communautaire, qui regroupe les acteurs locaux

d'un territoire, a une histoire ancienne et il est aujourd'hui l'un des partenaires essentiels de la gestion urbaine. L'expérience déjà conséquente d'une stratégie de développement communautaire au Québec, s'appuyant sur l'entraide, la solidarité, le respect de l'environnement ou la volonté de favoriser un développement plus humain, est riche d'enseignements pour des professionnels de la politique de la ville en France. Le développement devient l'expression d'une solidarité émanant de différents partenaires désireux de mettre en valeur les ressources humaines, financières et physiques de leur milieu. Ce tiers secteur constitue une expérience originale au regard des expériences françaises de gestion locale et de décentralisation qui laissent encore trop peu de place à l'initiative des habitants. En France, les professionnels de la politique de la ville entreprennent des démarches qui tendent vers le développement communautaire, mais peut-être manquent-ils d'apports comparatifs en termes de méthodes et de références.

Que pouvons-nous apprendre des coopératives de logements sociaux ou de l'engagement de l'Office HLM québécois dans le développement social? Que nous apprennent les cliniques communautaires dont les premières expériences, initiées par des habitants, des travailleurs sociaux et des étudiants en médecine, ont été généralisées par la municipalité de Montréal, donnant lieu à la création des centres locaux de services communautaires? Comment sont organisés, aux échelles locale et provinciale, les groupes d'habitants? Comment sont-ils financés? Quel est le rôle, à Montréal, des « tables de concertation » qui, au sein d'un quartier, coordonnent l'action des groupes communautaires à l'échelon infra-communal et représentent de véritables interlocuteurs pour la municipalité? Quels enseignements pouvons-nous en tirer pour développer la démocratie participative et la vie associative en France?

Le groupe de professionnels et les chercheurs partis à Montréal ont abordé toutes ces questions lors de cette Rencontre, en présence d'une chercheuse canadienne: Damaris Rose. Après une présentation générale du contexte québécois sur le plan géographique, politique, social et migratoire, la journée s'est organisée autour de deux thèmes: le logement et le développement communautaire. Des expériences ont été présentées: la clinique communautaire de La Pointe-Saint-Charles, les tables de concertation, les coopératives d'habitation, le regroupement économique et social du Sud-Ouest...

La découverte d'autres formes de travail a permis aux participants de prendre du recul, de réfléchir aux politiques de développement social et urbain en France et d'interroger leurs propres pratiques professionnelles.

MAISONS DES PARENTS: ET SI ON EN PARLAIT ?

6 avril – 185 participants

Avec: **Michel Autès** (sociologue, directeur de l'IFRESI [Institut fédératif de recherche sur les économies et les sociétés industrielles], Lille), **Élisabeth Maurel** (chercheuse au Grefoss-IEP [Recherche et formation en politiques sociales, Institut d'études politiques], Grenoble), **Marine Zecca** (chercheuse en sciences de l'éducation, Paris)

Cette journée était organisée par le comité de pilotage du Réaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) de la Seine-Saint-Denis afin de présenter et mettre en débat le rapport de Marine Zecca sur les Maisons des parents du département, issu d'un groupe de travail qui avait réuni en 2002-2003 les animateurs des sept Maisons des parents en place dans le département, à savoir Noisy-le-Sec, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Romainville, Stains, et ceux des six qui étaient en projet à Bobigny, Bondy, Le Blanc-Mesnil, Bagnolet, Gagny et Saint-Denis.

Compte tenu des questions posées par ce rapport, le Réaap avait souhaité qu'il soit mis en débat avec l'ensemble des acteurs sociaux avant d'être diffusé plus largement.

La journée était structurée autour de quatre ateliers qui portaient respectivement sur les nouvelles pratiques de travail au sein des Maisons des parents et sur les formations nécessaires; sur la place et la posture des parents et des professionnels au sein des Maisons des parents; sur le rôle du secret professionnel et de la déontologie; enfin sur l'articulation des Maisons des parents avec les services publics locaux.

Après la présentation du rapport par Marine Zecca, qui attirait l'attention sur les «néo-professionnels», Michel Autès interrogeait la place des Maisons des parents au regard du droit commun, du travail social et de ses transformations. «*Comment par cette pratique citoyenne, qui renvoie à la notion d'empowerment très utilisée dans la politique de la ville, comment des habitants, des citoyens isolés, stigmatisés, pauvres, peuvent-ils reprendre du pouvoir, du pouvoir sur leur vie, du pouvoir par rapport aux autres?*»

Michel Autès inscrivait la création des Maisons des parents dans une sorte de continuum des transformations du travail social, depuis la bienfaisance sociale, puis l'assistance sociale – accusée d'organiser du contrôle social –, jusqu'aux politiques récentes d'insertion sociale. Mais, pour lui, l'assistance est un projet et un devoir politiques, l'assistanat n'étant qu'une dérive bureaucratique dans la mise en œuvre de ce projet.

Élisabeth Maurel concluait la journée en rappelant que ces espaces nouveaux, ces «néo-institutions», les Maisons des parents, mais aussi les lieux d'écoute par exemple, contribuaient à favoriser des changements de représentations réciproques: des professionnels sur les familles, sur les parents, mais aussi des parents sur les professionnels. Ce sont également des lieux d'observation sociale, d'analyse de la réalité sociale, d'élaboration partagée du savoir social à partir de l'expérience.

Elle insistait également sur la fonction de déculpabilisation des Maisons des parents qui, par la dimension collective de leur intervention, reconnaissent la compétence des familles, alors que la généralisation des accompagnements personnalisés repose sur une présomption d'incapacité.

Elle rappelait que, dans le domaine de la famille, la multiplication des mesures d'assistance éducative ou des interventions du juge était une forme de violence réelle faite aux pauvres aujourd'hui dans les politiques publiques.

Les Maisons des parents, fruits de démarches citoyennes, permettront-elles de casser les jugements dépréciateurs sur les familles? Permettront-elles que les parents sortent de cette seule relation déqualifiée, disqualifiée et culpabilisée?

Des propos tenus en avril 2005 qui sont d'une étonnante actualité après les événements qui ont secoué les quartiers de la politique de la ville et la France entière en novembre 2005...

LA PLACE DES HABITANTS DANS LES POLITIQUES URBAINES EN EUROPE

21 juin – 59 participants

Avec: Gabriel Chanan (Director of Research and Policy, Community Development Foundation, Royaume-Uni), David Rolf Froessler (Urban Agent, Düsseldorf, Allemagne), Claude Jacquier (chercheur au CNRS, unité mixte de recherche PACTE, Pôle Villes et Solidarités, Institut d'études politiques de Grenoble), Liliana Padovani (Dipartimento di Pianificazione, Università Iuav di Venezia, Italie; expert attaché au secrétariat d'Urbact), Anne Power (Deputy Director of ESRC, Centre for Analysis of Social Exclusion, London School of Economics, Royaume-Uni)

Pour positionner la question de la participation des citoyens et de leur place dans les nouvelles politiques urbaines – politique de la ville en

France et politiques intégrées de développement urbain en Europe –, il est important de comprendre comment et pour quelles raisons ces politiques se sont mises en place: quels sont les enjeux urbains? en quoi la question de la ville représente-t-elle un défi politique et démocratique pour les sociétés européennes? quel est le rôle des villes dans la construction de l'Europe et quelle est la stratégie européenne dans ce domaine?

Dans toutes ces politiques, en France comme en Europe, deux objectifs majeurs sont fortement liés. Un objectif explicite, à savoir agir sur la fragmentation urbaine et sur le social, pour que l'on puisse vivre ensemble demain. Un objectif moins explicite: l'adaptation ou la réforme des systèmes, en particulier des systèmes de gouvernement urbain. Les transformations en cours, à travers ces politiques, touchent notamment à la place qu'y occupent les habitants. C'est le passage du «faire la ville» au «faire avec la ville». Aujourd'hui, pour intervenir sur un territoire, il faut que les différents acteurs travaillent ensemble, coproduisent avec les résidents et les territoires dans une sorte d'approche interactive. On ne peut pas construire la ville, recycler l'urbain, sans que tous les acteurs ne soient présents et participent. La question de l'intégration des citoyens dans le processus de «faire avec la ville» n'est donc pas seulement de l'ordre de la démarche politique ou du «je voudrais bien faire participer». Cela relève de la nécessité. Selon Claude Jacquier, au lieu de parler de participation, il vaut mieux parler de cette capacité ou de cette nécessité, pour fabriquer, recycler ou transformer des villes, d'être en situation de coproduire la ville. On donne alors une autre place aux citoyens. On ne les intègre pas en bout de chaîne, alors que l'on a déjà bâti le projet, mais pleinement, parce que l'on a besoin d'eux pour faire de la qualité de la ville, de l'urbanité.

David Froessler a ensuite présenté le programme national allemand «Ville sociale» qui proposait, pour la première fois en 1999, une approche transversale pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion dans des quartiers spécifiques.

S'appuyant sur l'exemple de Dortmund, il déplore que les projets susceptibles de promouvoir un engagement citoyen ne soient pas assez caractérisés par des objectifs d'émancipation, lesquels lui semblent nécessaires pour parvenir à une prise de responsabilité durable. Il pointe notamment l'attention particulière qui doit être portée à la participation des immigrés afin que ces derniers puissent activement prendre part à l'amélioration de leur cadre de vie. Il suggère également de réfléchir à des formes de participation appropriées pour les jeunes au lieu de ne les impliquer que sur des questions d'activités sportives et de loisirs... En conclusion, David Froessler insiste sur la nécessité que les fonds publics privilégient le financement de solutions structurelles de long terme.

On peut retenir de l'intervention de Gabriel Chanan, sur l'expérience anglaise, que vouloir la participation directe de tous les habitants est peut-être un leurre. Gabriel Chanan propose une forme de participation que l'on peut symboliser par une pyramide: on part de petites associations locales qui impliquent quelques habitants, relayées par des associations plus importantes qui peuvent davantage communiquer avec des professionnels, jusqu'à arriver aux décideurs, créant ainsi de multiples partenariats. Si le niveau actuel de participation en Angleterre est le plus haut jamais atteint, il n'en demeure pas moins récent et incertain. Bien que le gouvernement actuel semble convaincu de la valeur de l'implication des citoyens, les résultats attendus ne sont pas toujours clairement identifiés et il reste difficile pour les professionnels de planifier cette participation pour en tirer le meilleur bénéfice.

Anne Power, qui a fait part de son expérience personnelle de l'accompagnement social de programmes de rénovation urbaine, estime que la démolition est une méthode très extrême, à la fois pour la vie sociale, mais également en termes de coût. En pensant transformer un endroit dégradé en une ville idéale, on obtient d'abord un quartier partiellement détruit, dont le cadre de vie a décliné avec la démolition... D'où l'importance de permettre aux habitants

de participer efficacement aux décisions. En Angleterre, les groupes d'habitants concernés par la démolition peuvent désormais se former et s'informer dans un centre national, le *National Tenant Resource Centre*, dont Anne Power est l'une des fondatrices. Ce centre de ressources propose divers services. Il organise notamment des cours pour les habitants et les professionnels qui travaillent en première ligne dans les quartiers. Un des programmes s'adresse aux jeunes de toute l'Angleterre qui veulent s'investir dans leur communauté. Un programme est destiné aux familles qui veulent être soutenues dans l'éducation de leurs enfants. Un autre programme s'adresse aux groupes d'habitants qui veulent acquérir des outils pour être en mesure d'influer sur les décisions de leur quartier.

Les effets positifs de la participation sont très simples: elle encourage l'investissement, attire les professionnels, favorise la création de centres locaux sous de multiples formes...

Anne Power précise enfin qu'il existe en Angleterre le *Neighbourhood Management* (la gestion de quartier) dont l'importance est croissante dans les programmes de rénovation. Il s'agit d'une gestion à long terme. Plus les habitants s'engagent, plus les actions en direction des enfants, des jeunes, des femmes, des groupes religieux, des personnes âgées, des handicapés sont nombreuses. Et plus il y a de l'activité, plus il y a du contrôle social.

TRAVAIL SOCIAL ET RÉNOVATION URBAINE, LA POPULATION AU CŒUR DES PROJETS

13 décembre – 80 participants

Avec: Bernard Badon (mission GPV, Lyon-La Duchère), Carole Dane (docteure en science politique), Claude Dilain (maire de Clichy-sous-Bois), Christine Garcette (CLICOSS 93), Marie-Christine Guillet (direction des solidarités, du logement et de l'intégration à Cergy), Laurence

Lefebvre (*Pact Arim 93*), **Antoine Loubière** (*revue «Urbanisme»*), **Frédéric Meynard** (*DIV*), **Marie-Louise Mouket** (*Pact Arim 93*), **Patrice Noisette** (*Act Consultants*), **Gilles Poux** (*maire de La Courneuve*), **Mathilde Sacuto** (*Conseil général 93*), **Catherine Schmitt** (*sous-préfète, chargée de mission pour la politique de la ville en Seine-Saint-Denis*)

Cette rencontre clôturait les travaux du groupe qui s'est réuni de décembre 2004 à juillet 2005 et dont le rapport était présenté par Laurence Lefebvre et Marie-Louise Mouket.

Il a été convenu entre les participants au groupe de travail que la place de la population devait être au cœur des projets et que les transformations dans les organisations et les pratiques devaient favoriser leur implication. Ce sont ces deux axes qui ont été développés durant la journée.

- **La participation des habitants** dans les projets de rénovation urbaine a été abordée selon trois modalités différentes :

- *celle des élus*, lors d'une table ronde où Claude Dilain et Gilles Poux sont venus témoigner de la manière dont les habitants ont été associés à l'élaboration du projet de rénovation urbaine de leur commune. La ville de Clichy-sous-Bois a mis en place une université des citoyens sur le thème de l'urbanisme où les habitants se retrouvent pour discuter du projet, et des ateliers de travail urbain, action que l'on retrouve également à La Courneuve où les participants ont été membres du jury de sélection du projet ;

- *celle d'un acteur* : Marie-Christine Guillet a expliqué comment la ville de Cergy a réussi à mettre en place un partenariat institutionnel pour impliquer les habitants. Tout d'abord, la ville avait la volonté politique d'élaborer un projet social à la hauteur du projet urbain. Ainsi le calendrier des deux projets s'est déroulé simultanément. L'objectif était de permettre à chaque habitant du quartier de trouver des solutions adaptées à sa situation, ses aspirations, et de s'inscrire dans un parcours d'ascension sociale. La ville a choisi de faire appel à un prestataire extérieur pour coordonner

les interventions sociales. Elle a mis en place une structure d'insertion pour renforcer le PLIE et la mission locale. Elle a créé trois postes de travailleurs sociaux municipaux... Une fois le partenariat institutionnel établi, elle s'est préoccupée de la participation des habitants. Mais comment associer les habitants à un projet qui leur est imposé et auquel ils n'adhèrent pas? Quelles actions peut-on mettre en place pour qu'ils redeviennent acteurs ou qu'ils le restent? Des réunions publiques, des actions d'accompagnement en collectif, des actions mémoire, des actions spécifiques envers les jeunes, le repérage des personnes ressources, la préoccupation de la gestion urbaine et sociale de proximité... autant d'actions qui n'auraient pu se dérouler sans une volonté politique et des moyens financiers;

- *celle d'un expert* : Carole Dane. Pour cette dernière, la participation des habitants est une nécessité car il est difficile, en particulier dans des projets de rénovation urbaine, d'avancer sans la population ou malgré elle. Mais comment faire? À quel moment? Comment saisir les opportunités? La participation nécessite quelques préalables: une conjonction de volontés et de compétences, un contexte institutionnel favorable, une articulation avec les politiques publiques, mais aussi des actions pertinentes dans une perspective de développement, des instruments de pilotage, des méthodes de travail efficaces et des moyens matériels adaptés.

- **Les évolutions dans les organisations** ont été abordées par Bernard Badon qui a expliqué comment une approche globale du projet nécessite de mettre en place un pilotage particulier avec un organigramme spécifique: une équipe dédiée pour traiter de concert les volets urbain, social et économique. Il a fait observer qu'il n'y avait pas une commande urbaine et une commande sociale, mais une commande politique unique. Son positionnement à la direction d'une mission territoriale rattachée aux deux directions générales de la ville et de la communauté urbaine et en lien très direct avec le préfet lui donne un droit de regard sur l'ensemble des services, qu'ils soient urbain, social,

de voirie, d'assainissement, etc. Il assure à ce titre une maîtrise d'ouvrage globale pour les deux collectivités. Il a auprès de lui deux adjoints en charge de la direction du volet social et du volet opérationnel urbain.

Patrice Noisette a expliqué comment la notion de projet venait bousculer les pratiques et les organisations. Si l'habitat est au centre des préoccupations de l'ensemble des acteurs du projet (élus, professionnels, habitants), il ne s'agit pas du même objet selon qu'il est vu de la place du social ou de celle de l'urbain. Aussi l'enjeu de la conduite de projet est-il d'organiser la « chaîne »

des objectifs et de constituer, pour chaque objectif stratégique, un groupe dédié dont l'expertise sera reconnue parce qu'elle émane d'un groupe d'acteurs identifiés représentant maîtrise d'ouvrage (élus), maîtrise d'œuvre (professionnels) et maîtrise d'usage (habitants).

Dans les débats, plusieurs intervenants rappelaient que le social ne devait pas attendre qu'on lui fasse une place, mais devait plutôt repenser son organisation en lien avec le projet de rénovation urbaine, qui passe par un travail de diagnostic, une redéfinition des fonctions de travail collectif et des moyens financiers...

E – LES APRÈS-MIDI

De nombreuses recherches sont développées autour des principales questions de société qui concernent la politique de la ville. Aussi est-il apparu intéressant de proposer à un ou deux chercheurs par séance de venir présenter les conclusions de leurs travaux sur un sujet donné afin de les porter à la connaissance des professionnels.

Forme de travail mise en place en 2004, ces Après-midi recueillent un vif succès et comptent toujours un grand nombre d'inscriptions à chaque séance.

LE VOLET EMPLOI DE LA LOI DE COHÉSION SOCIALE

17 février – 152 participants

Avec: Bernard Gomel, chargé de recherche au Centre d'études de l'emploi (CEE)

Bernard Gomel a présenté les différentes mesures du volet emploi de la loi de cohésion sociale.

Outre la mise en place des Maisons de l'emploi, cette loi de programmation finance un accroissement important du nombre de contrats aidés sur cinq ans et organise une refonte des dispositifs de contrats aidés et des mesures en faveur des jeunes, des demandeurs d'emploi de longue durée et des bénéficiaires de *minima* sociaux.

Bernard Gomel a analysé ces nouveaux emplois aidés au regard des différentes évaluations des

CES, CEC ou emplois-jeunes conduites par le CEE et à partir de l'analyse des trajectoires des salariés en sortie de ces mesures. Il a rappelé que cette politique de l'emploi rencontrait une opinion négative chez certains économistes qui considèrent que *« non seulement les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes et des déclarations, mais que, de plus, les politiques produisent l'inverse des intentions déclarées: elles profitent le plus aux plus favorisés et le moins à ce qui en auraient le plus besoin »*.

Certains proposent de changer l'objet même de la politique de l'emploi, qui ciblerait non plus l'emploi mais le salarié. Leurs propositions consistent d'un côté à moins encadrer les licenciements et les reclassements pour, en contrepartie, mieux assurer le revenu de remplacement des chômeurs.

Mais la situation d'enkystement du chômage de longue durée, qui touche toutes les catégories de la population, justifie l'orientation de la loi de programmation pour la cohésion sociale, dont les propositions font référence au « modèle danois » connu pour l'équilibre entre *« un marché du travail flexible, un taux de chômage faible, des travailleurs mobiles et adaptables, des transitions "sécurisées" par une protection sociale généreuse, une politique de l'emploi très active et une "formation tout au long de la vie" »*.

Ces nouveaux mécanismes d'incitation au travail et à l'embauche proposés par la refonte des contrats aidés suffiront-ils à enrayer le chômage ?

LA RÉFORME DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE

12 avril – 25 participants

Avec: Patrick Joyeux, chargé de mission à la Délégation interministérielle à la ville (DIV)

Après une première intervention lors d'un « Petit Déjeuner » des élus (*cf. infra*), Patrick Joyeux est

venu présenter la réforme de la DSU aux professionnels de la politique de la ville et des collectivités locales.

Il a rappelé que cette réforme s'appuyait sur la réforme constitutionnelle qui précise que l'État doit aider les collectivités locales pour une égalité de traitement en termes de ressources afin qu'elles puissent faire face à leurs responsabilités, et sur la réforme des finances locales engagée par Lionel Jospin et poursuivie par Jean-Pierre Raffarin pour assurer une stabilité des dotations de péréquation.

En 2005, cette réforme modifie les critères de péréquation et flèche la DSU sur les communes comportant des zones urbaines sensibles. L'alimentation de la DSU est également réformée, puisqu'elle sera désormais prélevée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) avant répartition.

Cette réforme sera complétée en 2006 par celle de la fiscalité locale, notamment de la taxe professionnelle, voire de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Concrètement, la réforme de la DSU signifie que sur les 850 communes de plus de 10 000 habitants percevant cette dotation, les communes ayant le plus de populations en difficulté, habitant en ZUS, percevront la DSU la plus importante, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. En Seine-Saint-Denis, 33 des 35 communes de plus de 10 000 habitants verront ainsi augmenter leur DSU.

Au-delà de la modification des critères de péréquation, c'est l'enveloppe affectée à la DSU qui devrait progresser dans les cinq ans à venir.

Toutefois, l'objectif recherché par cette réforme de la DSU, à savoir une plus grande égalité de traitement entre l'ensemble des collectivités locales, nécessitera d'autres réformes, notamment la révision des ZUS, dont les périmètres, établis en 1996, sont aujourd'hui pour partie inappropriés.

LA LOI DE COHÉSION SOCIALE FACE À L'ÉTAT DU MAL-LOGEMENT EN FRANCE

19 mai – 44 participants

*Avec: **Christophe Robert**, responsable études, recherches et développement à la Fondation Abbé-Pierre*

Christophe Robert a présenté le 10^e rapport de la Fondation Abbé-Pierre sur l'état du mal-logement en France.

Après avoir rappelé les différentes formes que prend le mal-logement en France, qui concerne trois millions de personnes, Christophe Robert a surtout insisté sur l'hébergement « contraint » chez un tiers. La Fondation estime que cela touche près d'un million de personnes: des jeunes, des couples avec enfants, des personnes en situation de rupture (chômage, divorce) mais aussi des salariés pauvres. Les causes en sont multiples et le développement de l'hébergement chez des proches s'explique par le défaut de places dans les structures collectives d'hébergement comme par la pénurie de logements à loyers accessibles. Cette situation pose de nombreux problèmes: surpeuplement, manque d'intimité, souffrance des enfants, problèmes de scolarité (certains fichiers de demandes d'affectation scolaire révèlent des taux de 25 % de personnes hébergées chez des tiers). Ce type d'hébergement reste pourtant un phénomène invisible et, hormis les communes qui n'ignorent pas cette question, il n'est pas pris en compte par les pouvoirs publics: 150 000 à 300 000 personnes hébergées ne sont ainsi pas décomptées et ne sont donc pas intégrées dans les besoins de logement.

Face à cette situation qui s'aggrave, quels seront les effets des opérations de rénovation urbaine? Christophe Robert a tout d'abord rappelé que la démolition de logements sociaux n'est pas une invention récente. La loi Borloo amplifie le mouvement tout en prévoyant la reconstruction d'une offre locative équivalente. Mais ces démo-

litions ont aussi pour objectif un retour à la mixité sociale. Qui seront alors les habitants de ces nouveaux ensembles? Et où seront relogés les anciens habitants, quand on sait qu'en 2003, les trois quarts des demandeurs avaient des revenus inférieurs à 60 % des plafonds requis pour entrer dans des logements sociaux? Par ailleurs, parmi les 500 000 logements sociaux prévus dans le Plan de cohésion sociale, 310 000 seront des logements sociaux et très sociaux, mais 190 000 relèveront des PLS (prêt locatif social) qui permettent le financement de logements intermédiaires, de fait destinés à des classes moyennes, notamment en banlieue parisienne et dans les agglomérations de province où les marchés locatifs sont tendus. Si l'on retranche ces 190 000 PLS du Plan de cohésion sociale, on retombe à un niveau de production de logements sociaux similaire à celui des dernières années, c'est-à-dire largement en dessous des besoins. On ne peut donc pas dire que 500 000 logements sociaux vont être produits sur cinq ans, car ni les personnes hébergées, ni les très mal logés, ni les travailleurs pauvres ne pourront bénéficier des PLS.

Pour tenter de répondre à ces inquiétudes, la Fondation Abbé-Pierre avance quelques préconisations.

Il faut d'abord stopper le processus de mutation de la crise du logement en une crise du logement accessible. Pour cela, il est nécessaire d'augmenter la production de logement accessible, c'est-à-dire de logement social ou très social; en conséquence, les 500 000 logements du Plan de cohésion sociale ne doivent pas être composés de 40 % de PLS. L'effort de la collectivité ne doit pas être orienté, comme aujourd'hui, vers une défiscalisation sans contrepartie sociale, mais vers un système où l'on aide les propriétaires privés à produire du logement à la condition qu'ils appliquent un niveau de loyer accessible. Enfin, il faut maintenir à tout prix la solvabilisation par les aides au logement, cet outil qui permet aux personnes en situation difficile de survivre. On permettra ainsi aux classes moyennes et moyennes-moins, confrontées aujourd'hui

à la crise du logement, de trouver des solutions, de résoudre des problématiques plus sociales et de libérer du parc social pour d'autres.

Le deuxième point important est de s'assurer que l'on produit du logement social là où il n'y en a pas et que l'on poursuit l'effort là où il y en a déjà. Il faut changer les représentations liées au logement social en effaçant les clichés anciens et en valorisant la diversité sociale et urbaine qui les compose.

Le dernier point sur lequel insiste Christophe Robert est de prendre le temps nécessaire à la concertation pour les opérations de renouvellement urbain, afin de se préserver des effets pervers. Il faut se mobiliser et s'appuyer sur les acquis, voir ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas.

Selon Christophe Robert, sans les habitants, rien ne sera possible, et il ne faut pas confondre plan de communication et concertation.

LES DISCRIMINATIONS DANS L'EMPLOI : CONNAÎTRE POUR AGIR

18 octobre – 54 participants

Avec: François Beaujolin (consultant à Geste, en charge du suivi des plans territoriaux de lutte contre les discriminations [PTLD]), Hédi Kouati (chargé de mission à la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), Philippe Lengrand (secrétaire régional de la CFDT, responsable du programme Equal: « Agir sur les territoires pour l'égalité des chances et contre les discriminations » [ATECCOD])

François Beaujolin, du cabinet Geste, a tenté de cerner les conditions à réunir pour mettre en place un plan territorial de lutte contre les discriminations. Il s'agit d'abord de rendre le problème visible et de dépasser le déni dont les discriminations font trop souvent l'objet. En effet, des annonces d'embauche délictueuses qui ne

sont pas sanctionnées, des agents du service public de l'emploi qui n'osent plus envoyer certains candidats sur certains postes, des publics qui préfèrent renoncer à se présenter pour ne pas essuyer de refus: de la discrimination indirecte à l'intériorisation du phénomène par les publics eux-mêmes, on rend le phénomène invisible. On peut être raciste et ne pas discriminer, mais on ethnicise des postes (les « Blacks » à la sécurité par exemple)... On peut, et c'est plus grave, ne pas être raciste mais discriminer: c'est tout simplement le refus de la différence. Il faut donc mobiliser le service public de l'emploi et les élus qui ont compétence pour agir en la matière. Mais il faut accepter de prendre du temps: « dans le domaine de la lutte contre les discriminations, les résultats se comptent en années et non en coût. Il faut parvenir à changer les comportements, les mentalités, et cela ne peut se faire en un jour ». Lutter contre les discriminations, c'est créer les conditions de l'égalité des chances, un enjeu majeur pour demain.

Hédi Kouati, de la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, a, de son côté, souligné l'engagement de l'État en présentant le programme régional d'insertion des populations immigrées du 30 juin 2005. Un volet « social » propose des mesures pour l'accueil, l'accès aux formations linguistiques, l'amélioration de l'accès au logement et aux soins. Ce volet prévoit également des actions visant à contribuer à l'identification et à la connaissance des processus discriminatoires pour mieux les combattre, en soutenant et en développant les actions d'information et de formation sur ce thème, dans une logique de transformation des pratiques institutionnelles. Le volet « travail et emploi » de ce programme s'attache notamment à favoriser l'intégration des femmes immigrées, l'accès des jeunes issus de l'immigration à la fonction publique et à lutter contre les discriminations à l'embauche. Ce dernier item devra constituer une priorité du service public de l'emploi en Île-de-France. Les chiffres sont en effet accablants. L'étude de Jean-François Amadiou, de l'Observatoire des discriminations, révèle qu'un curriculum vitæ adressé

par un homme aux nom et prénom français, résidant à Paris, blanc de peau, à l'apparence standard, reçoit 75 % de réponses positives pour un entretien. Ce taux chute à 14 % lorsque ce même curriculum vitæ est adressé par un homme présentant les mêmes caractéristiques, excepté les nom et prénom qui supposent une origine maghrébine...

Au sein même des entreprises, les constats ne sont pas moins inquiétants. Aussi, depuis 2002, la CFDT a-t-elle fait le choix de s'engager dans un projet européen Equal pour amplifier son engagement contre les discriminations. Les actions s'organisent autour de quatre axes: sensibiliser les salariés et former les militants, constituer des

réseaux de «veille», dresser des diagnostics sur les discriminations pour mieux les combattre, nouer des partenariats avec d'autres acteurs locaux. Philippe Lengrand déplore cependant que la CFDT ne parvienne à sensibiliser que les entreprises où elle est fortement représentée et bénéficie donc d'une certaine légitimité. Ailleurs, ce type d'actions lui fait perdre des voix...

La lutte contre les discriminations est donc l'affaire de tous. Si l'on veut modifier les comportements, il faut s'appuyer sur les outils existants, mais aussi savoir remettre en cause ses propres pratiques au quotidien, car on devient facilement un maillon inconscient du système discriminant.

F – LES PETITS DÉJEUNERS DES ÉLUS

Cette nouvelle forme de travail a été adoptée pour la première fois en 2005 afin de proposer aux élus un espace d'échange et de réflexion qui puisse s'insérer dans leur emploi du temps et qui aborde des sujets proches de leurs préoccupations.

LA RÉFORME DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE

31 janvier – 11 personnes

Avec: Patrick Joyeux, chargé de mission à la Délégation interministérielle à la ville (DIV)

En 2005, Profession Banlieue a pour la première fois invité les élus de la Seine-Saint-Denis à un petit déjeuner. Il s'agissait de travailler sur la réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU) inscrite dans la loi de cohésion sociale.

Patrick Joyeux, chargé de mission à la DIV, en a présenté les principes. Cette réforme se fera en deux ans; en 2005, elle modifie les critères de péréquation et flèche la DSU sur les communes comportant des zones urbaines sensibles; elle

sera complétée en 2006 par celle de la fiscalité locale, notamment de la taxe professionnelle, voire de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

En Seine-Saint-Denis, 33 des 35 communes de plus de 10 000 habitants verront ainsi augmenter leur DSU. Les élus présents ont cependant émis quelques réserves, rappelant que la base même de calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) posait problème. Ils constatent en effet que, dans leur commune, le nombre de personnes hébergées est important et varie en cours d'année; mais cette population, qui peut représenter plus de 6 % de la population de leur ville, n'est pas prise en compte dans le recensement rénové... En outre, le calcul de la DGF, dotation que l'on pourrait qualifier de « structurelle », ne prend pas en compte les problèmes auxquels sont confrontées les villes; c'est la DSU, dotation « conjoncturelle », qui doit corriger ces inégalités.

Même insuffisante, cette réforme représente une grande avancée, très attendue par les élus locaux, réclamée depuis de nombreuses années par leurs associations ou par le Conseil national des villes.

SANTÉ PUBLIQUE

15 novembre – 16 participants

Avec: Jean-Luc Grangeon (Direction générale de la santé), Catherine Richard (Délégation interministérielle à la ville)

En présence du docteur Jean-Luc Grangeon, de la Direction générale de la santé, et de Catherine Richard, de la Délégation interministérielle à la ville, ce rendez-vous a été l'occasion de revenir sur les répercussions de la loi de santé publique du 9 août 2004 tant au niveau des compétences de l'État que de celles des collectivités territoriales. Le niveau régional devient ainsi l'unité d'intervention et de définition des priorités de

santé et permet l'implication des régions dans les actions sanitaires. Un certain nombre d'instances seront mises en place, dont les conférences régionales de santé (CRS) qui devraient commencer à se réunir dès début 2006.

Parmi les nombreuses interrogations que soulève cette nouvelle organisation, citons celle de la place et des moyens donnés au local, notamment aux communes et aux conseils généraux, en matière de santé publique. Mais aussi la question de l'implication directe des élus locaux à la santé et du poids qu'ils pourront avoir dans les différents échelons de cette organisation. Enfin, on peut se demander quel espace sera laissé aux politiques locales de santé, et notamment aux ateliers santé ville, particulièrement présents et développés dans le département.

Des rendez-vous sont organisés avec un chercheur autour de son travail : une façon de confronter professionnels et chercheurs autour des questions sociales, urbaines et politiques, en vue d'une expertise qualifiée et partagée.

« PETIT TRAITÉ DE LA BANLIEUE », DES MODES DE RÉGULATION MULTIPLES

25 janvier – 38 participants

Marc Hatzfeld, sociologue, maître de conférences à l'université de Bourgogne. (Marc Hatzfeld a participé à des programmes de recherche sur le travail souterrain, les médiateurs de banlieue, les SDF.)

Dans son « Petit Traité », Marc Hatzfeld aborde l'espace social original qu'est la banlieue avec une approche ethnologique. Cette approche lui permet de se pencher sur la manière dont cet espace particulier produit des règles.

Il identifie trois principaux acteurs de régulation :

- *Les valeurs*, qui sont pour la très grande majorité des habitants des cités les mêmes que celles des habitants ordinaires des centres-villes. Certaines en revanche leur sont plus spécifiques, comme le respect, la solidarité, la lutte pour la survie...
- *La régulation de village*, en considérant que les cités sont des espaces relativement fermés et petits correspondant à la surface géographique et sociale de celle d'un village, où la proximité du regard collectif est très présente et où certaines figures comme les femmes, les grands frères, les caïds jouent un rôle important.

- *Les régulateurs institutionnels* que sont les bailleurs, qui gèrent des territoires considérables et produisent des règles, ne serait-ce que par la seule présence des gardiens, et l'État.

Enfin, Marc Hatzfeld revient sur ce qu'il appelle les régulations « savantes ». À côté de ces régulateurs institutionnels ou para-institutionnels, d'autres acteurs (centres sociaux, régies de quartier, clubs de prévention...) mettent en œuvre des modes de régulation adaptés aux besoins de la société des cités. Ils produisent alors des règles élaborées qui reposent sur les deux outils méthodologiques que sont la médiation et la contractualisation.

Les cités ne sont donc pas des zones de non-droit, mais au contraire des espaces hautement régulés. En revanche, la distance introduite par le système régulateur des cités avec l'espace social majeur pose bien sûr la question de l'homogénéité du fonctionnement social et celle de la cohésion.

H – LES RÉUNIONS DÉDIÉES

LES FINANCEMENTS EUROPÉENS

16 décembre – 23 participants

Avec: **Sylvie Harburger**, chargée de mission à la Commission européenne, direction générale politique régionale

Sylvie Harburger a présenté les orientations stratégiques de l'Europe pour les années 2007-2013. L'Objectif 2, rebaptisé « Objectif de compétitivité régionale et d'emploi » ne sera plus zoné par l'instance communautaire et concernera désormais l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Chaque État membre restera libre cependant d'établir son propre zonage. Autre innovation, les fonds structurels pourront être subdélégués aux collectivités territoriales. Les programmes d'intérêt communautaire (PIC EQUAL, URBAN, Interreg...) disparaissent, mais l'Objectif 3, renommé « Objectif de coopération territoriale européenne », prendra la suite de ces programmes.

Trois grandes priorités se dégagent de ces orientations : augmenter l'attractivité des États membres, des régions et des villes, par l'amélioration de l'accessibilité et la production de services adaptés et de qualité préservant l'environnement ; encourager l'innovation, l'entrepreneuriat et le développement de l'économie de la connaissance ; augmenter le nombre et la qualité des emplois.

Par ailleurs, pour répondre notamment à une demande du Parlement européen suite au rapport de Jean-Marie Beaupuy (député européen UDF) qui insistait sur la nécessaire prise en compte de la question urbaine dans les fonds structurels, la Commission européenne a complété ses orientations par un document dans lequel elle positionne fortement les villes dans la politique de cohésion sociale : « *Les villes*

et les aires métropolitaines sont des moteurs du développement économique. Elles abritent la majorité des emplois, des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur, et leur action est déterminante dans la réalisation de la cohésion sociale. Elles sont les centres du changement, basé sur l'innovation, l'esprit d'entreprise et la croissance économique. » La Commission souligne également que le développement urbain durable exige une offre de services publics de qualité associée à des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Dans ce contexte, les partenariats locaux entre les acteurs publics, privés, associatifs ainsi qu'avec la population sont essentiels.

Il appartient aujourd'hui aux États de se saisir de ces orientations. La France a élaboré son cadre de référence stratégique national. Reste maintenant à construire les programmes opérationnels.

I – LES RÉUNIONS D'ÉQUIPES POLITIQUE DE LA VILLE

Les réunions des équipes politique de la ville sont un lieu de débat en dehors des enjeux institutionnels. Elles s'organisent autour d'échanges entre les professionnels à partir de leur approche concrète des orientations ou des dispositifs de la politique de la ville.

LES ÉQUIPES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Yves Gœpfert, chargé de mission sur les questions éducatives à la DIV, a présenté le dispositif des équipes de réussite éducative mises en place par la loi de programmation de la cohésion sociale du 18 janvier 2005. *Florence Langrade*, inspectrice de l'Éducation nationale chargée de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville, participait également à cette réunion.

LES MESURES POUR L'EMPLOI

Le volet emploi de la loi de programmation de la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a été présenté par *Catherine Zemella*, correspondante politique de la ville à la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. L'accent a été mis sur les principaux dispositifs de la loi : contrats aidés, Maisons de l'emploi et accompagnement des jeunes vers l'emploi.

LES DISCRIMINATIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations sur le marché du travail ont été présentés par *Catherine Pilon*, chargée de mission à la DIV. *François Beaujolin*, consultant à Geste, a proposé une analyse des comportements discriminatoires et *Valérie Siraud*, du bureau des actions de solidarité à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, a dressé un état des lieux des actions mises en œuvre dans le département.

LA MÉDIATION CULTURELLE

Yves Jammet, de l'association de prévention du site de La Villette, est venu présenter le bilan de la formation «Médiation culturelle et politique de la ville» proposée en 2004 aux équipes politique de la ville de Paris et de la Seine-Saint-Denis.

L'ÉGALITE HOMMES-FEMMES

Les mesures du programme 11 du Plan de cohésion sociale intitulé «Favoriser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes» ont été détaillées par *Sylviane Le Clerc*, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

Un point a également été fait sur le gel budgétaire et les baisses de subventions.

LES ÉQUIPES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Cette réunion de travail a porté sur les équipes de réussite éducative, avec *Florence Langrade*, inspectrice de l'Éducation nationale chargée de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville, et *Philippe Gérard*, coordonnateur départemental. Un tour de table de l'état d'avancement des dossiers des neuf villes du département engagées dans le processus a été réalisé.

LES PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE

Corinne Tixier, responsable de la politique de la ville à Plaine Commune, a présenté l'état d'avancement du contrat territorial de renouvellement urbain (CTRU) de la communauté d'agglomération. Les projets de rénovation urbaine des communes du Blanc-Mesnil, de La Courneuve, de Clichy-sous-Bois et d'Aubervilliers ont été détaillés.

LE CONTENU DES RÉUNIONS

L'objet de cette réunion était de recueillir le point de vue des professionnels sur la fréquence et le contenu de ces rendez-vous. Des sujets à travailler ont été proposés, l'idée étant de privilégier les échanges d'expériences autour d'un thème. D'autre part, il a été décidé de réduire leur fréquence et d'organiser sept ou huit rencontres par an.

LES ÉQUIPES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La mise en place des équipes de réussite éducative dans deux villes de la Seine-Saint-Denis, entrées dans le dispositif en mai 2005, a été détaillée. Le projet d'Aubervilliers a été présenté par *Marc Assalit*, chef de projet politique de la ville, et celui de Clichy-sous-Bois par *Didier Ostré*, directeur général adjoint.

LES ÉVÉNEMENTS DE NOVEMBRE 2005 EN SEINE-SAINT-DENIS

Un débat collectif sur les événements qui ont marqué le département en novembre 2005 a été organisé avec la participation du conseil d'administration de Profession Banlieue et du comité scientifique. Ce débat est apparu d'autant plus important que la politique de la ville et, à travers elle, ses professionnels et les habitants des quartiers en difficulté étaient mis en cause par l'ensemble des médias.

2. LA GESTION DE L'INFORMATION

A – LA DOCUMENTATION

Depuis sa création, Profession Banlieue possède un fonds documentaire sélectif sur la politique de la ville en Seine-Saint-Denis mais aussi au niveau national. Ce fonds s'est enrichi au fil des années et correspond à la volonté du centre de ressources d'accompagner la réflexion des professionnels par un apport de données de différentes natures. Sans être exhaustif, il se révèle précieux dans certains domaines trop spécialisés pour les bibliothèques ou les centres de documentation généralistes.

Les documents du fonds sont organisés selon un plan de classement regroupant les différentes thématiques de la politique de la ville: action sociale, aménagement du territoire et urbanisme, culture et communication, économie, éducation, immigration, participation des habitants, politique de la ville, population, prévention de la délinquance, santé.

Différents types de documents sont disponibles au centre :

- articles de presse classés par thématique ou par ville,
- documents contractuels classés par ville (contrat de ville, contrat local de sécurité, atelier santé ville...),
- ouvrages, rapports, mémoires universitaires, documents officiels, atlas...
- journaux municipaux des communes de la Seine-Saint-Denis,

- périodiques: revues ou magazines généralistes et spécialisés, revues de presse d'organismes,
- cassettes vidéo, Dvd.

Le fonds a été informatisé en 2000, par l'acquisition du logiciel documentaire «Alexandrie», ce qui a permis d'améliorer incontestablement la gestion documentaire. Aujourd'hui, il compte près de 6 000 références.

L'indexation se fait à l'aide du thésaurus politique de la ville initié par le centre de ressources de Rhône-Alpes (CR•DSU) et conçu avec la participation des autres centres. Il a évolué depuis sa création et a été mis à jour en 2003.

Le logiciel documentaire a également facilité la réalisation de produits documentaires comme les bibliographies ou le bulletin «Du nouveau à la doc» qui fait régulièrement état des documents reçus et qui est mis en ligne sur le site Internet de Profession Banlieue.

L'accueil d'une stagiaire, en maîtrise des sciences de la documentation et de l'information de l'université Paris VIII, en juin et juillet 2005, a permis d'entreprendre un «nettoyage» du fonds documentaire par le tri et l'archivage de certains documents. Un travail sur le contenu de la base de données: harmonisation

de la saisie des informations, gestion des doublons... a également été entrepris.

Le centre de documentation est ouvert du lundi au vendredi, sur rendez-vous. Sur place, il est possible de consulter librement tous les documents. Il est également possible d'emprunter certains ouvrages, au nombre maximal de trois, pour une durée maximale de trois semaines.

Un poste multimédia, destiné à favoriser l'accès à Internet à l'ensemble des utilisateurs de Profession Banlieue, est également mis à disposition.

Une centaine de personnes sont venues consulter sur place en 2005 et soixante-dix ont sollicité la documentation par téléphone ou par e-mail. Les questions ont porté prioritairement sur les dispositifs et les métiers de la politique de la ville et du développement social et urbain, sur l'aménagement, l'habitat et l'urbanisme et sur l'ac-

tion sociale et la parentalité. Les personnes en recherche d'information sont essentiellement des étudiants des universités de la région francilienne ou d'écoles (service social, animation socioculturelle, urbanisme...) et des professionnels approfondissant un thème particulier.

RÉMISIS

Depuis plusieurs années, Profession Banlieue fait partie du réseau Rémisiss dont l'objectif est de repérer et de signaler des documents sur les migrations internationales et les relations interethniques. Rémisiss rassemble des professionnels des centres de documentation du CNRS, d'universités, d'organismes publics et d'associations. Des rencontres mensuelles permettent d'échanger des informations et de mutualiser des données pour l'alimentation d'une base de données bibliographiques accessible sur Internet (www.remisiss.org).

B – LE SITE INTERNET

Le site est en ligne depuis mars 2002 (www.professionbanlieue.org). Il a été conçu pour accroître la visibilité de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis, favoriser la circulation d'informations, la mise en réseau des professionnels et des expériences sur le département. Il offre à l'internaute de nombreuses ressources documentaires téléchargeables: documents contractuels, textes officiels, bibliographies, «5 à 7», certains textes issus de travaux du centre de ressources, etc. L'accès aux thématiques peut se faire grâce à un moteur de recherche comprenant soixante-quatre mots-clés.

En 2005, pour rendre le site plus dynamique et interactif, la page d'accueil a été relookée avec la mise en valeur de la fenêtre «À la Une», où Profession Banlieue attire la curiosité de l'internaute sur les nouveautés et les manifestations du centre de ressources.

Les dispositifs des lois Borloo sur la rénovation urbaine et la cohésion sociale ont fait l'objet d'une nouvelle page dans la rubrique «Politique de la ville en Seine-Saint-Denis». Cette page fait le point sur les projets de rénovation urbaine en Seine-Saint-Denis par quartier. Certaines villes ont signé leur

convention de rénovation urbaine avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), d'autres ont déposé leur projet ou sont dans des phases plus ou moins avancées de négociation. Cette page dresse aussi un état des lieux de la mise en place des équipes de réussite éducative et des Maisons de l'emploi dans le département.

Le site s'organise autour de dix rubriques :

- *Nouveautés*: dernières parutions des ouvrages de Profession Banlieue, actualités du site et du centre de ressources.
- *Présentation*: quelles sont les missions de Profession Banlieue? quels sont les thèmes et les modes de travail?
- *Agenda*: annonce de colloques, rencontres, soirées-débat...
- *Actualités de la politique de la ville*: les lois, les rapports, les nouveautés concernant l'évolution de la politique de la ville.
- *Politique de la ville en Seine-Saint-Denis*: une carte interactive du département permet d'accéder, pour chaque commune en contrat de ville, à la présentation générale de la commune, à l'historique de la politique de la ville, aux coordonnées des chefs de projet et à certains documents contractuels.
- *À propos de...*: fiches réalisées autour des thèmes de travail de Profession Banlieue.
- *Fiches d'expériences*: mise en ligne des fiches d'expériences réalisées par Profession Banlieue et le CRIDSU.
- *Publications*: présentation de toutes les publications de Profession Banlieue avec possibilité de consulter leur sommaire.
- *Liens*: accès à 200 sites Internet en lien avec la politique de la ville. Les liens sont classés par ordre alphabétique, ils sont aussi accessibles par une recherche thématique.

- *Annuaire*: répertoire des services et des institutions partenaires de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis. Il recense près de 300 professionnels.

L'ensemble des développements effectués ces dernières années, l'actualisation régulière des données et l'accroissement des ressources disponibles en ligne ont eu un impact sur la fréquentation du site. Avec 19 360 visites en 2003, 31 542 visites en 2004, la fréquentation du site continue de connaître une croissance forte en 2005, avec 57 703 visites. Chaque mois, ce sont entre 4 500 et 5 000 visites en moyenne. Notons le très net impact des événements de novembre 2005 sur la fréquentation: 8 822 visites en novembre.

| Rubrique | Nbre de visites |
|--|-----------------|
| Politique de la ville en Seine-Saint-Denis | 15 000 |
| Annuaire | 12 200 |
| Publications | 9 900 |
| Fiches d'expériences | 8 600 |
| Sites à découvrir | 8 400 |
| Actualités de la politique de la ville | 7 900 |
| À propos de... | 7 700 |
| Présentation | 7 100 |
| Nouveautés | 6 400 |
| Agenda | 5 800 |

C – LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

LA « LETTRE » DE PROFESSION BANLIEUE

La Lettre de Profession Banlieue est bimestrielle. Elle existe depuis 1995 et est envoyée aux élus, aux services de l'État, aux professionnels de la politique de la ville de la Seine-Saint-Denis et à leurs partenaires ainsi qu'aux adhérents.

Le lectorat de *La Lettre* s'élargit régulièrement. En 2005, *La Lettre* a été diffusée à plus de 1 700 exemplaires par numéro.

L'objectif de cette lettre d'information est d'être un outil de travail. Son contenu est précis, bref, et comprend plusieurs rubriques :

- *Quartiers* : mouvement des professionnels.
- *Mouvements* : nominations officielles dans le département.
- *Rendez-vous* : annonces de colloques, séminaires, rencontres, formations...
- *Nouveautés* : sélection de publications reçues et disponibles au centre de documentation.

De plus, chaque numéro dresse un état de l'avancée des travaux de Profession Banlieue en reprenant un point particulier, avec éventuellement des éléments bibliographiques ou des actions concrètes.

Les adhérents ou les professionnels de la Seine-Saint-Denis qui le souhaitent peuvent recevoir *La Lettre* par e-mail.

LES PUBLICATIONS

• LES ACTES DE RENCONTRE

Montréal, une autre gestion de la cité

mars 2005, édité en décembre 2005

Marie-Hélène Bacqué, François Hannyoy, Anne Latendresse, Christine Lelévrier, Damaris Rose, Hervé Vieillard-Baron et les professionnels de la Seine-Saint-Denis qui ont participé au voyage d'étude.

Au Canada comme aux États-Unis, le secteur communautaire est l'un des acteurs clés de la gestion urbaine. Il regroupe les acteurs locaux d'un territoire qui interviennent dans un quartier. À Montréal, ces acteurs ont initié des expériences originales comme la clinique communautaire de La Pointe-Saint-Charles, les tables de concertation, les coopératives d'habitation, les éco-quartiers. Ce tiers secteur constitue un véritable vivier au regard des pratiques françaises de gestion locale.

• LES CAHIERS

Les questions techniques sont des questions sociales

juin 2004, édité en mai 2005

Francis Beaucire, Céline Brodovitch, Philippe Darteil, Philippe Hermet, Dominique Laousse, François Salzgeber.

Le foncier, le transport, les copropriétés dégradées : trois questions techniques qui sont à la croisée des enjeux urbains et sociaux et doivent être appréhendées dans le souci de construire un projet de développement social urbain.

Mixité sociale, un concept opératoire ?

mars 2005, édité en décembre 2005

Sigrine Genest, Thomas Kirszbaum, Christine Lelévrier, Hervé Vieillard-Baron.

Depuis plus de vingt ans, le principe de mixité sociale est affiché comme un objectif prioritaire

des politiques publiques pour tenter d'endiguer les processus de ségrégation sociale et territoriale qui touchent plus particulièrement les quartiers de la politique de la ville.

Aujourd'hui, la loi Borloo, avec son programme de démolition-reconstruction, introduit des transformations importantes dans le paysage urbain. La rénovation urbaine créera-t-elle des espaces pour travailler la mixité sociale concrètement? Sera-t-elle une occasion pour rendre les quartiers plus attractifs et les réinscrire dans des opportunités de parcours résidentiels? Qu'en est-il de cette question en Europe? Mixité sociale ou lutte contre la ségrégation sociale, comment la problématique y est-elle abordée?

Jeunes des quartiers populaires.

Construction de l'identité, image et autonomie

mars 2005, édité en décembre 2005

Cyprien Avenel, Vincenzo Cicchelli, Mireille Jiquel, Horia Kebabza, Marc-Olivier Padis, Sylvie Weill, Henry Yanowitz.

Il y a une trentaine d'années, quitter le domicile familial, trouver un emploi, créer une famille étaient les points d'entrée dans l'âge adulte. Aujourd'hui, du fait des évolutions des sociétés, ces étapes sont de plus en plus différées et désynchronisées, prolongeant de fait le statut de jeune et la cohabitation dans la famille. Ces transformations ont modifié la construction de l'identité sociale des jeunes. Penser la jeunesse aujourd'hui nécessite que la catégorie jeune et les politiques de la jeunesse soient réinterrogées au regard des évolutions de la société et que l'on se questionne sur ce que l'on doit transmettre pour aider les jeunes à prendre place dans la société.

• HORS COLLECTION

L'atelier santé ville, une démarche territoriale de santé publique

décembre 2003, édité en mai 2005

Philippe Blanchard, Dominique Bonidan, Claude Dilain, Marie-Odile Dufour, Olivier Duvernois, Laurent El Ghazi, Luc Ginot, Isabelle Granger, Michel Joubert, Sylvie Lancino, Claude Lanvers, Pierre Laporte, Maryse Lepée, Chantal Mannoni, Maureen Mazar.

L'engagement des villes dans les ateliers santé ville (ASV), les conditions de leur mise en œuvre et le point de vue d'élus permettent d'interroger l'opportunité que ces ateliers représentent dans les politiques publiques de lutte contre les exclusions sociales et territoriales en matière de santé. Ces Actes ont pour objectifs, à partir de réalités locales, de valoriser des expériences et d'approfondir la question des métiers et de leur évolution dans le cadre des pratiques nées des ateliers santé ville.

Nouvelles migrations et politique d'intégration

mai 2004, édité en avril 2005

Jacques Barou, Anne Bisson, Chloé Cattelain, Carine Pina-Guerassimoff, Véronique Poisson.

L'histoire des flux migratoires dans le monde, le contrat d'accueil et d'intégration, les caractéristiques de la migration chinoise en France constituent les thématiques de cet ouvrage.

La conduite des projets de renouvellement urbain.

Des fonctions à partager

juin 2004, édité en septembre 2005

Sophie Beillon, Pascale Bonnard, Monique Crinon, Arnaud Cursente, Olivier Duvernois, Philippe Estèbe, Francis Ginsbourger, Marie-Hélène Hassan, Jacques Magny, Nicolas Piccinin, Gilles Poux, Marc Ratsimba, Jacques Touchefeu.

Qu'est-ce qu'une conduite de projet de renouvellement urbain dans le contexte d'une organisation élargie à l'ensemble des partenaires? Comment concevoir des principes de fonctionnement, une organisation de travail et un partage des rôles et des compétences qui optimisent la conduite de ces projets?

• LES « 5 À 7 »

Ces documents sont disponibles sur simple demande à Profession Banlieue ou sont téléchargeables sur le site www.professionbanlieue.org, rubrique Publications.

Marc Hatzfeld: « Petit Traité de la banlieue », des modes de régulation multiples

janvier 2005

Marc Hatzfeld aborde l'espace social original qu'est la banlieue avec une approche ethnologique. Dans son « Petit Traité », il se penche sur la manière dont cet espace produit des règles. Il identifie trois principaux acteurs de régulation : les valeurs, le « village » (proximité du regard collectif), les institutions et revient sur ce qu'il appelle les régulations « savantes » qui produisent des règles élaborées reposant sur la médiation et la contractualisation.

• COLLECTION « LES SAVOIRS DE LA VILLE »

Depuis 2003, Profession Banlieue coopère avec les Éditions de l'Atelier et dirige la collection « Les savoirs de la ville ».

Oser réussir l'insertion

janvier 2005

Catherine Bernatet

La société française s'accommode, depuis trente ans, d'un volant de plus en plus important de chômage et d'emplois précaires. Ni la participation solitaire à la bataille féroce du marché du travail qui élimine les plus faibles, ni la proposition d'une pléthore de contrats d'insertion ne sont parvenues à inclure les exclus. L'insertion est-elle un leurre ?

À partir d'une recherche-action menée à Épinay-sur-Seine (93), l'auteure propose une autre voie pour réussir l'insertion : mettre en valeur les ressources et les projets de chaque chômeur pour l'accompagner vers l'emploi.

En s'appuyant sur les savoirs des chômeurs et des personnes en emplois précaires, en misant sur la capacité d'innovation des acteurs de l'insertion, cet ouvrage démontre qu'il est possible de développer les capacités humaines de chacun pour gagner la bataille de l'emploi et viser la réussite.

Être parent aujourd'hui, une aventure au quotidien

septembre 2005

Bénédicte Goussault

Aujourd'hui, l'évolution de la société et de la famille interroge les principes éducatifs que les parents ont reçus, et rend souvent impossible leur transmission sans réaménagements. Les parents issus de l'immigration, face aux différences culturelles et aux conflits de valeurs, sont d'autant plus confrontés à ces ajustements. Des parents et des professionnels d'Aulnay-sous-Bois et de Pierrefitte-sur-Seine ont longuement réfléchi à ces difficultés. Cet ouvrage, fruit de leurs échanges, lutte contre les idées reçues et réaffirme les parents dans leur rôle. Il souligne également l'importance des liens sociaux et des réseaux de proximité. Enfin, il montre qu'il est possible d'inventer au quotidien de nouvelles manières d'être père et mère.

D – LES FICHES D'EXPÉRIENCES

Les fiches d'expériences recensent des initiatives, des expériences originales ou particulières dans les quartiers de la Seine-Saint-Denis, mais aussi d'autres territoires. Repérer ces expériences locales et les faire connaître fait partie des missions du centre de ressources. Les fiches d'expériences participent à la capitalisation, à la qualification et à la mise en réseau des professionnels. Elles sont le reflet du foisonnement de la vie associative et de la créativité des acteurs dans les quartiers. Sans rechercher la modélisation, elles ont pour but de donner des références, de susciter des projets et des idées. Elles nourrissent la réflexion des professionnels et de nombreux autres acteurs tels que les habitants, les élus, les chercheurs ou les étudiants.

Le choix des expériences est lié aux thèmes de travail de Profession Banlieue et se décide en réunion d'équipe. La chargée de mission effectue ensuite des recherches sur l'expérience (consultation dans la presse, sur Internet, demande de rapport d'activité), avant de rencontrer le porteur de projet, souvent très intéressé par la démarche qui contribue à faire connaître les actions qu'il a initiées. À l'issue de l'interview, la fiche est rédigée puis transmise au porteur pour validation.

Depuis 2001, quatre-vingt-dix expériences ont été capitalisées. Leur diffusion est assurée grâce à quatre supports :

- elles sont consultables au centre de documentation ;
- elles sont accessibles sur le site Internet ;
- elles peuvent être intégrées à une publication de Profession Banlieue, notamment dans la rubrique Initiatives des Cahiers ;
- elles sont transférées sur la base de données du réseau DPH, et mises en lien sur le site de la Délégation interministérielle à la ville.

En 2005, les fiches d'expériences ont été rédigées autour des thèmes suivants :

- *Les nouvelles migrations*
 - L'Association franco-chinoise Pierre-Ducercf conduit des actions visant à favoriser l'intégration des Chinois de France.
- *Les jeunes*
 - L'Association pour le logement des jeunes (ALJ) propose des logements aux jeunes de 18 à 25 ans inscrits dans un processus d'insertion.
 - L'Association pour la promotion culturelle intercommunautaire stanoise (APCIS) a conduit le projet « Raconte-moi ton nom » visant à rendre les enfants acteurs d'une recherche sur leur identité familiale.
 - Le programme québécois VIRAJ (Violence dans les relations amoureuses des jeunes), le théâtre-forum et les ateliers « Parlez-moi d'amour » de la Fondation 93 développent des outils pour parler des relations garçons-filles.
 - L'association Itinéraire international démocratise l'accès à la mobilité internationale notamment en direction des jeunes en situation d'échec ou en difficulté d'insertion professionnelle.
- *Le développement communautaire à Montréal*
 - Grâce à l'éco-quartier Jeanne-Mance/Mile-End, des citoyens contribuent à l'amélioration du cadre de vie.
 - CyberCap permet aux décrocheurs du système scolaire de découvrir les techniques du multimédia.
 - Le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO) favorise la relance économique et sociale d'un quartier de Montréal.
 - Le projet Harmonie améliore les relations entre les jeunes, crée du lien et de l'échange entre les habitants, apaise les conflits.
 - L'Apparte, centre d'intervention psychosociale, travaille sur la prévention de la violence auprès des jeunes.

– La table de concertation Action-Gardien regroupe les organismes communautaires d'un même quartier et favorise leur concertation.

- *La mixité sociale*

– À Rennes Métropole, la mixité sociale et le ré-équilibrage de l'offre locative sociale sont au cœur des préoccupations locales de l'agglomération depuis vingt-cinq ans.

– Habitat et Humanisme propose aux familles en difficulté des appartements (dispersés, et en très petit nombre) situés prioritairement dans des villes qui ont moins de 20 % de logements sociaux.

– Aux Ulis, la charte intercommunale du logement est un outil de la diversité sociale.

3. LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Profession Banlieue est sollicité par ses partenaires départementaux comme par différentes instances régionales ou nationales pour accompagner certaines actions ou réflexions. S'il s'agit là d'une reconnaissance de la capacité d'exper-

tise du centre de ressources et de la pertinence de son assise géographique, c'est également pour Profession Banlieue l'occasion d'enrichir sa réflexion par un élargissement de ses références théoriques, méthodologiques et expérimentales.

A – LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, L'ÉGALITÉ DES CHANCES

LA COPEC (Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté)

L'installation de la COPEC de la Seine-Saint-Denis a eu lieu le 30 juin 2005, occasion d'une première réunion. La COPEC s'est à nouveau réunie le 28 septembre et le 13 décembre. Outre sa participation à l'assemblée plénière de la COPEC, Profession Banlieue est associé aux trois groupes de travail mis en place :

- élaboration et mise en place des stages de citoyenneté;
- lutte contre les discriminations dans les entreprises et élaboration d'une charte pour la promotion de l'égalité des chances;

- création d'un outil de repérage des discriminations.

Ce dernier groupe, animé par Profession Banlieue, s'est donné pour objectif d'échanger sur ce que pourrait être un outil de repérage des discriminations et de définir quelques champs d'intervention : l'emploi, le logement et l'accès à la formation (scolaire et professionnelle).

Il s'agit de réfléchir à la mise en place opérationnelle d'un outil afin de pouvoir agir efficacement contre les discriminations et d'évaluer l'impact des actions. Un rapprochement avec le groupe « Lutte contre les discriminations dans les entreprises » pourrait utilement compléter les informations recueillies.

BANDITS PRODUCTION

L'objectif de ce projet inscrit dans un programme européen *Equal* et conduit par Bandits Production, société de production de Yamina Benguigui, est de réaliser un documentaire sur les discriminations dans le monde du travail, complété par des «formats courts» sur des situations de discrimination vécues par des jeunes dans leur accès à l'emploi. Ils seront utilisés comme support de sensibilisation, d'information ou de formation auprès du service public de l'emploi, des directions des ressources humaines des entreprises ou des chambres consulaires. Enfin, la dimension transnationale du projet permettra la confrontation avec des actions de lutte contre les discriminations conduites dans d'autres pays européens.

La participation de Profession Banlieue à ce projet doit permettre le repérage de situations de discrimination en Seine-Saint-Denis qui feront l'objet des «formats courts». Ce travail se fera en lien avec les missions locales et le service public de l'emploi, et doit également permettre la mobilisation des entreprises.

Dans ce cadre, différents contacts ont été pris avec la direction de l'ANPE de la Seine-Saint-Denis et la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour leur présenter le projet en vue de mobiliser leurs services sur le repérage de situations de discrimination.

FORMATION DES RESPONSABLES ZFU

La mission ville de la Préfecture d'Île-de-France, la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et le FASILD d'Île-de-France ont souhaité mettre en place au cours du premier semestre 2006 une formation portant sur la lutte contre les discriminations sur le marché du travail dans les zones franches urbaines, en s'appuyant sur les centres de ressources.

À cette fin, ces derniers ont élaboré un cahier des charges visant à :

- mobiliser les professionnels intervenant dans les zones franches urbaines,
- leur apporter des clés de compréhension pour mieux appréhender la complexité du phénomène,
- les doter d'outils conceptuels et méthodologiques pour agir contre les discriminations,
- les amener à adopter une attitude professionnelle face aux obstacles rencontrés,
- susciter le développement de réseaux de professionnels sur cette question.

À l'issue d'un appel d'offres, le cabinet AFIC a été retenu. Les actions se mettront en place au cours du premier semestre 2006.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Profession Banlieue et les centres de ressources du Val-d'Oise et de l'Essonne ont été sollicités par le Conseil régional d'Île-de-France pour participer à l'organisation de la Journée internationale des femmes du 8 mars. Par cette journée, le Conseil régional visait à une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des femmes et souhaitait apporter une visibilité à leurs initiatives dans la région.

Cette manifestation, qui s'adressait à toutes les associations de femmes d'Île-de-France ainsi qu'aux élues, était structurée autour de trois tables rondes :

- Femmes actrices dans leur quartier : initiatives collectives et transformations.
- Femmes en mouvement et entreprises : freins, leviers et réussites.
- Les jeunes filles prennent leur place : agir sur les représentations et ouvrir le champ des possibles.

Profession Banlieue a préparé et animé la première table ronde qui rassemblait six associa-

tions dont l'Amulp (Association de femmes uruguayennes Lourdes Pintos) d'Aulnay-sous-Bois qui gère le service traiteur Margarita.

PLANS TERRITORIAUX DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATOINS

Depuis 2002, la DIV, la Direction de la population et des migrations et le FASILD ont initié des plans territoriaux de lutte contre les discriminations. Un comité de pilotage national suit l'évolution de ces plans dont l'évaluation a été confiée au cabinet Geste.

Dans le cadre de sa participation au comité de pilotage national, Profession Banlieue a suivi, lors de journées nationales ou interrégionales, l'évolution des différents plans territoriaux, leurs difficultés et points d'appui.

Par ailleurs, Profession Banlieue et trois autres centres de ressources pour la politique de la ville se sont associés au réseau RECI (Ressources pour l'égalité des chances et l'intégration) afin de me-

ner une action de capitalisation sur les sites disposant d'un plan territorial à partir des thématiques, questionnements et modes d'intervention qui y sont traités.

L'INSTITUT DE BERLIN-BRANDEBOURG

Concernant les politiques d'intégration, Profession Banlieue a développé des partenariats avec l'Institut de Berlin-Brandebourg pour la coopération franco-allemande en Europe – BBI.

Deux séminaires se sont tenus: l'un en janvier à Berlin sur les initiatives de la société civile, et notamment des populations immigrées elles-mêmes, en faveur de l'intégration; l'autre à Paris, en septembre, sur le concept de la diversité dans un département comme la Seine-Saint-Denis: diversité sociale, diversité ethnique.

Ces deux séminaires ont permis de présenter le travail des femmes-relais médiatrices; certaines participeront au prochain séminaire qui se tiendra à Berlin en mars 2006.

B – LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

MÉDIATION

- COLLOQUE DIV/CNFPT

Profession Banlieue a été sollicité pour participer au colloque organisé par la DIV et le CNFPT sur la médiation sociale. Ce colloque, qui s'adressait aux élus territoriaux, s'inscrit dans une démarche de pérennisation et de professionnalisation des services et emplois de médiation sociale, et plus

largement de médiation sociale et culturelle: comment les intégrer dans la fonction publique et dans les accords de branches professionnelles?

Quatre ateliers ont structuré le travail:

- l'évaluation de la médiation sociale et sa contribution à la cohésion sociale et à la tranquillité publique,
- le développement de la médiation sociale dans un cadre partenarial et territorialisé,

- les démarches, outils et conditions pour une reconnaissance et une consolidation de la médiation sociale,
- la professionnalisation des médiateurs et de la médiation : quelles formations pour demain ?

Ce colloque se poursuit par la mise en place d'un groupe de travail qui doit faire remonter des propositions concrètes au ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement.

- **FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FEMMES-RELAIS DE SEINE-SAINT-DENIS**

Profession Banlieue soutient la Fédération dans la mise en place des formations des femmes-relais médiatrices. Les femmes-relais ont désormais la possibilité, dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience, de passer un nouveau diplôme de niveau 4 mis en place par l'AFPA : « technicien médiation service ». La préparation de ce diplôme nécessite une formation que la Fédération a souhaité soutenir en lien avec l'IRTS qui propose des modules de formation. Elle a obtenu pour ce projet un financement du Fonds social européen dans le cadre de la sous-mesure 10B de l'Objectif 2.

Profession Banlieue accompagne la Fédération dans le suivi administratif de la convention, en fournissant les bilans financiers, bilans d'activités et dépenses prévisionnelles... Par ailleurs, Profession Banlieue a engagé avec la Fédération un groupe de travail, animé par l'IRTS de Paris Île-de-France, pour construire avec les associations la charte de déontologie des femmes-relais médiatrices sociales et culturelles (voir le chapitre « Groupes de travail »).

- **GROUPE DE TRAVAIL « MÉDIATION SOCIALE »**

Profession Banlieue a été sollicité pour participer, avec l'IRTS de Paris Île-de-France, au groupe de travail et de réflexion sur la professionnalisation

de la médiation sociale à la Direction générale de l'action sociale du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. Ce groupe de travail s'inscrit dans le contexte du Plan de cohésion sociale, dont une partie du programme 18, « Restaurer le lien social », est consacrée à la professionnalisation de la médiation sociale.

Lors d'une réunion, Profession Banlieue et l'IRTS ont présenté les fonctions et les missions des femmes-relais médiatrices sociales et culturelles ainsi que les modalités spécifiques de leur intervention. Ont également été abordés les enseignements issus des évaluations de l'action des femmes-relais qui analysent notamment les relations qu'elles entretiennent avec le travail social. Cette contribution a permis de faire prendre en compte le caractère spécifique de la professionnalisation des femmes-relais médiatrices. Ces éléments viendront nourrir le rapport qui sera remis début 2006 à Catherine Vautrin, ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité.

FORMATION CNFPT

- « ANALYSER LE FONCTIONNEMENT D'UN TERRITOIRE EN POLITIQUE DE LA VILLE »

À la demande du CNFPT, Profession Banlieue a mis en place une formation en direction des chefs de projet des contrats de ville en prise de poste, des agents de développement local, des responsables des services municipaux, etc.

Déclinée sous forme d'atelier, cette formation de cinq jours a permis aux stagiaires d'identifier les différents acteurs de la politique de la ville et leurs modes d'intervention, qui s'appuient à la fois sur des logiques institutionnelles et sur les contraintes et ressources d'un territoire. Il s'agissait de leur proposer une lecture des enjeux d'un territoire et une compréhension de la place des acteurs de façon à ce qu'ils puissent à terme se repérer et se positionner dans cet environnement.

Cette formation s'est déroulée à Stains, sur les trois quartiers en politique de la ville :

- le Clos-Saint-Lazare, quartier historique de la politique de la ville, qui fait l'objet d'une importante restructuration urbaine,
- Moulin-Neuf, un quartier emblématique de la mobilisation des habitants dans les opérations de la politique de la ville,
- la Cité jardin, quartier situé en centre-ville, qui présente des enjeux de réhabilitation et d'activité économique commerciale.

Compte tenu de l'évaluation très positive de cette formation, elle sera reconduite en 2006.

CONFÉRENCE NATIONALE DE LA VIE ASSOCIATIVE

La Direction départementale de la jeunesse et des sports a souhaité préparer la Conférence nationale de la vie associative prévue en janvier 2006 par des ateliers départementaux. Profession Banlieue a été associé à deux des trois ateliers.

Le premier portait sur la place des associations dans le dialogue civil. Profession Banlieue a proposé, sur l'exemple du Québec, la création de « tables de concertation » avec les associations d'un quartier et de « conseils de développement » régionaux, départementaux ou d'agglomération de la vie associative pour permettre aux associations, ainsi regroupées à un niveau territorial, de trouver une place structurée dans le débat public.

Le second traitait des relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations. Profession Banlieue rappelait l'importance des conventions pluriannuelles d'objectifs et la nécessité de définir des critères d'évaluation des actions conduites par les associations afin d'établir une sorte d'« agrément local ».

COMITÉ INTERSERVICES RÉGIONAL À LA VILLE (CIRV)

Après l'organisation en novembre 2004, par la Préfecture de région d'Île-de-France, d'une journée sur « les parcours éducatifs et professionnels des jeunes en difficulté dans les sites politique de la ville », le CIRV a souhaité capitaliser les différentes expériences qui avaient été présentées dans les tables rondes, qui portaient respectivement sur l'absentéisme, la lutte contre la difficulté scolaire ou contre la difficulté comportementale ainsi que sur l'orientation et l'insertion professionnelles.

Aussi, le CIRV a sollicité Profession Banlieue, qui accompagne ce travail depuis 2002, pour la réalisation de fiches d'expériences qui seraient publiées et mises en ligne sur les sites des centres de ressources politique de la ville ou des inspections académiques.

Engagé cette année, ce travail sera finalisé en 2006.

C – LE RENOUVELLEMENT URBAIN

LA MIEL (Maison de l'initiative économique locale)

Profession Banlieue est administrateur de la Miel dont l'objet est de favoriser le développement des très petites entreprises et leur pérennisation sur Plaine Commune et Saint-Ouen. L'année 2005 a accompagné les changements de direction intervenus au sein de la Miel fin 2004 et a nécessité un important investissement du conseil d'administration pour garantir la pérennité des actions.

Par ailleurs, la Miel a été retenue pour porter le dispositif local d'accompagnement (DLA) mis en place à l'initiative de l'État et de la Caisse des dépôts. Ce dernier concerne l'ensemble du territoire départemental et a pour objectif de trouver les conditions de pérennisation des emplois associatifs, prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et les associations d'insertion. Profession Banlieue participe au comité de pilotage de ce dispositif qui a connu un certain nombre de modifications en Seine-Saint-Denis, notamment avec le départ de la chargée de mission.

LE RELOGEMENT DANS LES OPÉRATIONS DE RÉNOVATION URBAINE EN ÎLE-DE-FRANCE

L'AORIF-Union sociale pour l'habitat en Île-de-France a sollicité Profession Banlieue pour organiser une demi-journée professionnelle sur le relogement dans les opérations de rénovation urbaine, ouverte à l'ensemble des professionnels impliqués dans des processus de relogement: organismes HLM, collectivités locales et services de l'État, travailleurs sociaux, CAF...

Préparée en 2004, cette demi-journée de travail s'est tenue le 13 janvier 2005. Elle se structurait autour de trois parties: une introduction sur les

parcours résidentiels et les impacts des opérations de relogement sur les habitants, avec Christine Lelévrier, sociologue urbaniste; un cadrage méthodologique sur l'organisation des dispositifs de relogement, les outils de leur mise en œuvre et de leur suivi; un débat autour des enjeux stratégiques des relogements.

Les débats ont été relancés par l'intervention directe d'habitants, soutenus par l'association Droit au logement, qui souhaitaient être davantage pris en compte dans les stratégies de relogement liées aux projets.

Cette demi-journée de travail a accueilli 180 participants.

LE RÔLE DES PARTENAIRES SOCIAUX DANS LE PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE

Profession Banlieue a été sollicité pour participer à une réunion du Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU sur le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des projets de rénovation urbaine, en particulier sur le rôle des opérateurs sociaux. Après une présentation rapide des constats de relation déséquilibrée entre les directeurs de PRU et les chefs de projet des contrats de ville, et plus largement les opérateurs sociaux, quelques propositions étaient avancées.

Au plan de l'organisation: la création de postes de chefs de projets sociaux aux côtés des chefs de projets urbains. Au plan de la formation: le développement des compétences des travailleurs sociaux sur la politique de la ville, la rénovation urbaine et la logique de projet. Profession Banlieue rappelait la nécessité d'associer les conseils généraux, en charge de l'action sociale mais non impliqués structurellement dans la politique de la ville, de même que les régions, en charge de la formation permanente.

D – LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE DE SEVRAN

Depuis octobre 2002, la DIV, en partenariat avec l'Assemblée des départements de France, la Caisse nationale d'allocations familiales, la Direction générale de l'action sociale et le Conseil supérieur du travail social, a lancé à titre expérimental, sur vingt sites en France, des projets sociaux de territoire (PST).

La ville de Sevrans a été retenue à ce titre et Profession Banlieue accompagne cette démarche expérimentale qui a pour objet d'engager un processus de travail entre acteurs sociaux de différentes institutions et professionnels de la politique de la ville. Le PST permet ainsi de poser la question du social et de son rapport aux transformations urbaines ainsi que de valoriser le social face aux enjeux dominants de l'urbain.

Il a été proposé, dans ce cadre, de mettre en place une formation qualifiante sur site autour de la construction d'un projet collectif d'insertion. Cette formation s'adressera aux professionnels et aux habitants. Elle permettra de renforcer les compétences des professionnels et de stabiliser les équipes sur le terrain, et, pour les habitants, de qualifier leur engagement bénévole et de valider leur expérience par un diplôme professionnel.

Les difficultés de mise en place de cette formation, et notamment de son financement, ont largement occupé les acteurs locaux du PST et le comité de suivi. Mais cette formation devrait se mettre en place au cours du second trimestre 2006.

LE CLICOSS 93

Le Clicoss 93, comité départemental de liaison et de coordination des services sociaux publics et privés de la Seine-Saint-Denis, remplit une fonc-

tion de centre de ressources en direction des acteurs sociaux. Il anime des journées d'étude dont il publie les actes, pilote des groupes de travail, organise des petits déjeuners institutionnels et publie la revue *Plume* (trois numéros par an) ainsi qu'un guide du travailleur social.

Après plusieurs années de coopérations ponctuelles avec cette coordination, Profession Banlieue, qui souhaitait renforcer les collaborations entre travail social et politique de la ville, a présenté sa candidature au collège technique et participe au groupe de travail sur le devenir du Clicoss: statut juridique et financements.

Par ailleurs, Profession Banlieue collabore avec le Clicoss sur différentes actions: groupe de travail sur la rénovation urbaine et le travail social; organisation des soirées rencontres du Réaap, par exemple.

LE RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (RÉAAP) ET LES PIF

À la demande de la DDASS de la Seine-Saint-Denis, Profession Banlieue anime depuis mars 2000 le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents qui s'est mis en place sur le département dans le cadre de la circulaire du 9 mars 1999 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité et de la Délégation interministérielle à la famille.

Il s'agit de créer une dynamique de réseau pour favoriser la réflexion et l'échange d'expériences autour du soutien aux parents dans leur fonction éducative, la place et le rôle respectifs des parents et des professionnels.

Le comité de pilotage du Réaap se réunit tous les deux mois. C'est au cours de ces réunions que

sont décidées les actions du Réaap en référence aux circulaires de la Délégation interministérielle à la famille (DIF).

L'animation du Réaap de la Seine-Saint-Denis passe par la mise en place de différents outils et instances de travail :

- Une lettre tri-annuelle intitulée *Parentalités* (13 numéros depuis novembre 2001), tirée à plus de 3 000 exemplaires, que l'on retrouve sur le site Internet de Profession Banlieue. Elle est à la disposition de tous les acteurs intervenant auprès des enfants et de leurs parents et informe sur les multiples actions menées dans le département et soutenues par le Réaap.

- Des rencontres locales entre les acteurs de terrain (associations, institutions et organismes porteurs de projet).

Deux réunions de 50 personnes ont permis d'organiser la cinquième soirée-rencontre qui s'est déroulée le 15 novembre 2005 au sein de la Maison de quartier des Courtilières, à Pantin. Étaient concernées les villes d'Aubervilliers, de Bobigny, Drancy, La Courneuve, du Pré-Saint-Gervais, des Lilas, de Pantin et Romainville.

Cette rencontre a réuni près de 200 personnes, dont un quart de parents, dans cinq ateliers : les relations école-familles, les actions à l'initiative des parents, les actions culturelles créatrices de lien social et familial, l'habitat insalubre et les incidences sur l'éducation des enfants, l'éducation partagée entre parents et professionnels... Autant de thèmes qui ont permis aux parents et aux professionnels de se retrouver, de mieux se connaître et d'échanger. La mobilisation très importante lors de la préparation et de la tenue de cette soirée montre la nécessité de poursuivre ce type de rencontre : car il y a de toute évidence un grand besoin d'échanger.

- Le journal *Les Soirées du Réaap* : un huit pages, tiré lui aussi à plus de 3 000 exemplaires, en ligne également sur le site Internet de Profession Banlieue, reprend les synthèses des

différentes expériences présentées lors des soirées-rencontres, pour être largement diffusé auprès des acteurs et des villes concernés.

- La mise en place d'un sous-groupe de travail sur les Points info familles (PIF) auquel Profession Banlieue participe. Il s'agit d'aider l'installation des structures qui se sont portées volontaires pour être labellisées PIF.

Au cours de l'année 2005, la nature des questions concernant la parentalité a incité le comité de pilotage à réfléchir à la manière de répondre au mieux aux porteurs de projet. C'est pourquoi il a mis en œuvre la création d'un site Internet, porté par la DDASS, qui sera opérationnel en 2006.

E – LES AUTRES MISSIONS

LES ARCHIVES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Profession Banlieue fait partie, depuis septembre 2004, du comité de pilotage national du programme d'actions «Villes et mémoires: les archives de la politique de la ville» lancé conjointement par la Délégation interministérielle à la ville et la Direction des archives de France (DAF) du ministère de la Culture et de la Communication.

- GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉLABORATION D'UNE «INSTRUCTION DE TRI»

Un groupe de travail s'est constitué pour élaborer une «instruction de tri» des archives de la politique de la ville. Il regroupe des archivistes et trois catégories d'acteurs de la politique de la ville: un chef de projet, un secrétaire général des affaires régionales (SGAR) et Profession Banlieue en tant que centre de ressources.

Ce groupe de travail est confronté à de nombreuses questions notamment du fait de la diversité des documents, des dispositifs, des procédures et des acteurs.

Toutes ces questions montrent la complexité d'un travail de conservation, mais aussi celle de la politique de la ville... L'instruction de tri devrait être validée par le comité de pilotage national début 2006.

- MÉMOIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU FRANC-MOISIN

Depuis le mois de mars, la collecte des archives orales sur la politique de la ville dans le quartier du Franc-Moisin de Saint-Denis a débuté. Il s'agit de recueillir des témoignages auprès de

concepteurs «politiques» (élus, préfets, sous-préfets), de ceux qui mettent en œuvre (bailleurs, chefs de projet, travailleurs sociaux, responsables d'associations...) et de bénéficiaires (habitants, commerçants) de la politique de la ville. Ce quartier fait partie des cinq sites tests retenus pour expérimenter la démarche de collecte des archives orales de la politique de la ville, avant que celle-ci ne soit étendue à tout le territoire français.

Profession Banlieue participe au comité de suivi local qui réunit des représentants de la DIV, de la DAF, de la municipalité et des archives départementales. La mission de ce comité est d'accompagner la démarche: choisir les témoins, orienter et conseiller l'enquêteur, définir la grille d'entretien. Une vingtaine de témoins alimenteront ces archives orales, dont des habitants qui vivent au Franc-Moisin depuis longtemps. Toutes ces paroles collectées sur les évolutions de la politique de la ville apportent un autre éclairage aux nombreux documents écrits déjà disponibles.

LES ASSISES DE LA VILLE

Dans le cadre de la préparation des Assises nationales de la ville du 8 avril 2005, Profession Banlieue a été sollicité pour apporter sa contribution sur les évolutions de la politique de la ville vues du territoire de la Seine-Saint-Denis.

Un premier texte, synthèse de deux séances de travail avec des chefs de projet et le conseil d'administration, avançait quelques principes forts pour une nouvelle contractualisation:

- Les ZUS sont des périmètres d'intervention inadaptés à la Seine-Saint-Denis compte tenu de la forte homogénéité des caractéristiques socio-économiques des habitants des 24 villes

signataires d'un contrat de ville. Ces ZUS ont été établies en 1996, les quartiers ont connu des évolutions depuis cette date. Il semble donc essentiel, pour construire et mettre en œuvre des stratégies de développement à long terme, que la nouvelle contractualisation soit pensée et construite à l'échelle du territoire des agglomérations ou des communes et non des seules ZUS.

- La réduction des inégalités sociales et urbaines repose d'abord sur le droit commun: la politique de la ville – ou de cohésion sociale – ne peut et n'a jamais prétendu, à elle seule, réduire ces inégalités; elle vient renforcer les services publics qui doivent être mobilisés à hauteur des besoins des populations et des territoires de la Seine-Saint-Denis.
- La Seine-Saint-Denis doit bénéficier d'une solidarité financière accrue: la réforme de la DSU est un pas important dans cette direction, mais le manque de moyens pour faire face à l'ampleur des difficultés identifiées en Seine-Saint-Denis reste important. Cela invite à une réforme du Fonds de solidarité régional d'Île-de-France et de la dotation globale de fonctionnement.
- Enfin, quatre objectifs stratégiques pour la Seine-Saint-Denis étaient proposés: ils touchent l'ensemble des territoires du département et pourraient fonder l'armature des prochaines politiques contractuelles: l'éducation, l'emploi et la formation – en intégrant la question du développement économique –, le logement, la citoyenneté.

*Un seul territoire, un seul contrat,
une seule instance de pilotage*

Une deuxième contribution sur la conduite de projet réaffirmait la nécessité que le projet contractuel réunisse l'ensemble des procédures – urbaines, sociales, éducatives – dans un seul contrat signé et co-piloté dans un partenariat fort entre l'État, la Région, le Département, la Ville ou l'agglomération, les bailleurs, etc.

Il est proposé que cette instance de pilotage s'appuie sur une direction de projet qui joue un rôle pivot dans la conduite d'ensemble. L'équipe des professionnels qui la constituerait, employés d'une structure représentative de ce partenariat, serait composée d'un directeur, de directeurs adjoints ou chargés de mission et d'agents de développement local, plus proches du terrain et qui auraient la responsabilité de faire émerger et remonter les projets construits au plus près des habitants. Il serait nécessaire de veiller à la diversité des cultures et profils professionnels de l'équipe, les compétences devant être complémentaires au sein même de l'équipe de projet. Il est également proposé de créer au sein de cette équipe un poste de responsable administratif et financier qui serait chargé de toute l'ingénierie financière des projets.

Enfin, la place des habitants doit être pensée, travaillée, organisée, afin de dépasser les habituelles incantations sur la démocratie participative. Ne doit-on pas créer un mandat de représentants de quartier (un peu sur le modèle des heures de délégation des représentants syndicaux)? Ou encore organiser la qualification des habitants en prenant appui sur les centres de ressources de la politique de la ville, ou en mettant à leur disposition un professionnel, notamment sur les questions complexes comme l'urbanisme, à l'instar de ce qui se passe en Angleterre?

Deux autres contributions, l'une sur les agents de proximité et de médiation, l'autre sur les ateliers santé ville, complétaient les propositions de Profession Banlieue pour ces Assises.

CONTRIBUTION À LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (SDRIF)

Profession Banlieue a été associé aux travaux de révision du SDRIF, en particulier lors d'une séance sur «l'efficacité des politiques territoriales au regard des politiques sectorielles.» Cette

séance a été l'occasion de présenter quelques réflexions conduites par le centre de ressources et de rappeler que les politiques territoriales doivent d'abord s'appuyer sur le droit commun et notamment sur les services publics qui doivent être plus fortement mobilisés au regard des besoins des populations et des territoires de la Seine-Saint-Denis. Politiques territoriales et sectorielles doivent se renforcer et ne doivent pas exonérer chacun des partenaires, État, Région, Département, Ville, dans la mise en œuvre des politiques publiques de droit commun.

Il était également rappelé que, sur certaines questions comme l'emploi et la formation, ou la réussite éducative, il est nécessaire de croiser l'approche par public avec celle par territoire. Enfin, en Seine-Saint-Denis, les politiques territoriales ne sauraient se restreindre aux seuls quartiers en ZUS dont les périmètres ont été établis en 1996 : les difficultés rencontrées par les habitants des quartiers d'habitat social ne diffèrent pas fondamentalement de celles rencontrées dans l'habitat ancien, souvent insalubre, voire dans certains secteurs pavillonnaires.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE PLAINE COMMUNE

Profession Banlieue est représenté au Conseil de développement de Plaine Commune et a été chargé de l'animation du groupe de travail « Développement économique et emploi » qui a élaboré un avis pour les élus communautaires.

Cet avis est construit en trois parties : une réflexion sur le type de développement souhaité, les filières stratégiques à soutenir, des actions à mettre en œuvre dès maintenant.

Quatre filières sont retenues (l'éco-développement, l'audiovisuel, les services à la personne, tourisme et patrimoine), en fonction des critères suivants :

- permettre d'assumer et valoriser l'histoire et le patrimoine du territoire,

- réinjecter les savoirs existant dans le développement,
- donner au territoire une identité originale, porteuse d'un développement plus durable et solidaire,
- ouvrir sur un large spectre d'emplois et de qualifications.

Il est enfin préconisé que Plaine Commune s'engage au plus vite dans un plan territorial de lutte contre les discriminations.

F – LE RÉSEAU DES CENTRES DE RESSOURCES

Depuis quelques années, les directeurs des 14 centres de ressources pour la politique de la ville se réunissent régulièrement plusieurs fois par an. L'objectif de ces rencontres est multiple :

- échanger sur les questions d'actualité de la politique de la ville,
- partager sur les outils de qualification mis en œuvre par les différents centres de ressources,
- affirmer le rôle et la place des centres de ressources dans la conduite de la politique de la ville.

En 2005, six réunions ont rassemblé les directeurs des centres de ressources.

Outre les débats sur l'actualité de la politique de la ville et les échanges d'informations, chaque réunion aborde un point particulier.

En janvier, deux réunions ont été organisées pour préparer une rencontre des présidents des centres de ressources avec le ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. Cette rencontre, qui devait se tenir en mars 2005, a finalement été reportée après les Assises de la ville annoncées entretemps. La préparation de cette rencontre, qui a occupé plusieurs réunions du réseau des centres de ressources, a été l'occasion de préciser ce qui fonde leur unité : une structure juridique spécifique, un pluri-financements (*a minima* État, collectivité locale) garantissant leur indépendance.

En février, à Nantes, les échanges ont porté sur la recomposition de l'État, entre Plan de cohésion sociale et lois de décentralisation, avec une intervention de Renaud Epstein, sociologue, chercheur associé au Groupe d'analyse des politiques publiques (GAPP-CNRS), et sur la préparation de la rencontre avec le ministre.

En mai, la réunion s'est tenue à Amiens. Les débats ont porté notamment sur les équipes de réussite éducative.

La réunion suivante s'est tenue en juillet à Paris, au ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. Outre les débats sur l'évolution du métier des centres de ressources et de leur public, la rencontre a été occupée par une demi-journée de travail avec le cabinet de la ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité, Catherine Vautrin.

La rencontre de septembre s'est tenue en Guyane. Elle a rassemblé pendant une semaine neuf centres de ressources. Trois conférences débat ont été organisées avec les responsables de la politique de la ville en Guyane. Elles ont porté sur la réussite éducative, le développement économique dans le cadre de la politique de la ville et la démocratie participative.

La rencontre avec la ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité s'est déroulée le 18 octobre. Elle a rassemblé tous les présidents et directeurs des centres de ressources pour un débat qui a abouti à la proposition d'un document cadre fixant les relations entre l'État et les centres de ressources, notamment pour garantir le financement de ces derniers.

La dernière rencontre de l'année s'est tenue à Profession Banlieue et s'est attachée à l'élaboration d'une note de cadrage en vue du Conseil interministériel à la ville qui aurait dû se tenir avant fin décembre 2005.

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Le 18 octobre dernier, les présidents et directeurs des centres de ressources politique de la ville ont été reçus par Catherine Vautrin. La ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité a tenu à rappeler le rôle essentiel des centres de ressources à une époque charnière de

la politique de la ville, entre la rénovation urbaine et l'accompagnement humain qu'elle exige, et le Plan de cohésion sociale. Pour la ministre, les centres de ressources doivent être en appui méthodologique aux équipes de terrain, ils doivent mutualiser et capitaliser les expériences et les savoir-faire. Elle a également rappelé les grandes priorités de l'État: l'emploi, les équipes de réussite éducative, la lutte contre les discriminations et la parité.

Les différents présidents rappelaient la position spécifique des centres de ressources: très proches du terrain sans être impliqués de manière opérationnelle, ce sont des lieux de connaissance, de transmission et de débats entre différentes catégories d'acteurs. Ils sont une pièce majeure de la compréhension des spécificités de chacun des territoires qui doit enrichir les réflexions au niveau national *via* la DIV.

Il était en outre rappelé que les centres de ressources sont des lieux de permanence et de stabilité dans le contexte de *turn over* très marqué de la politique de la ville, que ce soit au niveau institutionnel (préfets, services de l'État), au niveau des villes (chefs de projet, notamment) ou au niveau des territoires (coordonnateurs de réseau d'éducation prioritaire [REP], travailleurs sociaux, par exemple). Garder cette permanence est une des responsabilités des centres de ressources. Cela exige une visibilité qui est d'autant plus difficile à faire valoir que les structures sont légères, petites. Aussi l'État doit-il sécuriser les centres de ressources, notamment par des financements dédiés au niveau national. Cette reconnaissance par l'État permettrait également de positionner les centres de ressources par rapport à l'Europe et à l'ANRU.

Cette proposition a reçu un accueil favorable de la ministre qui a proposé l'établissement d'une note de cadrage permettant de fixer les attentes de l'État vis-à-vis des centres de ressources, ainsi que les modalités d'accompagnement. Une conférence annuelle rassemblant le ministère et les présidents des centres de ressources permettrait de valider l'état d'avancement des objectifs.

4. LES UTILISATEURS DE PROFESSION BANLIEUE

A – LES DEMANDES ADRESSÉES À PROFESSION BANLIEUE

Chaque demande d'information donne lieu à l'établissement d'une fiche. En 2005, 509 fiches d'information ont été dressées, un chiffre en légère baisse par rapport à 2004.

Les demandes d'information se répartissent ainsi :

- *Documentation* : 35 %, dont 55 % viennent consulter sur place. La moitié de ces demandes émanent d'étudiants.
- *Mise en relation* : 25 %, dont 13 % pour être mis en relation avec des initiatives, 50 % avec un intervenant, 27 % avec un opérateur, 24 % avec d'autres partenaires, ce chiffre couvrant une très grande diversité de demandes.
- *Analyse, conseil ou aide au montage de projet* : 22 %.
- *Recherche d'emploi ou de stage* : 10 %.
- *Offre d'emploi* : 4 %.
- *Demandes générales sur Profession Banlieue* : 4 %.

Ce nombre de 509 fiches d'information est en-deçà de la totalité des demandes, certaines ne donnant pas lieu à l'établissement d'une fiche. Il

ne tient pas compte notamment des sollicitations diverses en vue d'un travail partenarial (établissement de bibliographies, apport d'éléments documentaires, participation à des groupes de travail externes) ou d'une information particulière que les professionnels formulent lors des réunions et des groupes de travail. Il est en effet difficile de recenser systématiquement toutes ces demandes.

Ce chiffre ne tient pas compte non plus du nombre de personnes reçues collectivement pour des informations dans le cadre d'une formation universitaire ou professionnelle, ou rencontrées dans leur propre structure. Ces accueils ont été nombreux cette année et se répartissent ainsi :

- 20 urbanistes venant de Chine pour étudier la politique de la ville en France, les politiques sociales et les principes de la démocratie participative ;
- 40 étudiants de l'université Paris VIII (MST Connaissance des banlieues ; licence de Géographie urbaine ; doctorat du Centre de recherche sur l'habitat) sur la politique de la ville, ses évolutions, ses caractéristiques en Seine-Saint-Denis et sur les métiers de la ville ;
- 30 auditeurs du CNAM (Conduite de projet de développement urbain ; *bachelor* « Responsable de projets collectifs en insertion profes-

sionnelle»), respectivement sur la politique de la ville et sur les politiques d'insertion dans la politique de la ville;

- 15 stagiaires de la Protection judiciaire de la jeunesse, au Centre national de formation de la PJJ à Vaucresson, sur la question des jeunes dans les quartiers de la politique de la ville;
- 80 étudiants de Paris VIII (Institut d'études européennes) sur les métiers de la ville et leur évolution;
- 12 stagiaires adultes-relais du quartier des Hauts-de-Rouen, sur la médiation, le référentiel métier, la déontologie;
- 15 élus et cadres en charge de la politique jeunesse de Fontenay-sous-Bois (94).

LES DEMANDEURS D'INFORMATION

On constate une grande stabilité des catégories d'utilisateurs: 80 % sont des professionnels dont 8 % des demandeurs d'emploi, 20 % sont étudiants.

Concernant ces derniers, 66 % viennent travailler en documentation, 12 % recherchent un stage et les autres viennent pour des conseils sur une orientation universitaire, pour la constitution d'un dossier sur une thématique particulière ou encore pour être mis en relation avec des acteurs de la politique de la ville.

Les professionnels, pour leur part, travaillent dans les collectivités locales (33 %), dans des associations (18 %), dans les services de l'État (11 %). Les chercheurs, formateurs, consultants représentent 11 % des demandeurs et les journalistes 12 %. La très forte augmentation de cette dernière catégorie est à mettre en relation avec les événements de novembre.

Enfin, 42 % des demandeurs se déplacent au centre de ressources, les autres demandes étant traitées par téléphone, par e-mail ou par courrier.

LA ZONE D'INTERVENTION DES DEMANDEURS D'INFORMATION

Les demandeurs d'information qui s'adressent à Profession Banlieue travaillent respectivement:

(en %)

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|-------------------|------|------|------|------|------|------|
| Seine-Saint-Denis | 54 | 55 | 49 | 48 | 49 | 42 |
| Île-de-France | 28 | 17 | 21 | 26 | 28 | 31 |
| Régions | 14 | 7 | 8 | 10 | 11 | 8 |
| National | 2 | 20 | 21 | 14 | 8 | 16 |
| Étranger | 2 | 1 | 1 | 2 | 3 | 3 |

LES THÈMES DES DEMANDES

Les thèmes des demandes varient peu d'une année sur l'autre; on peut noter un certain rééquilibrage des demandes entre les items «aménagement, logement et urbanisme» et «politique de la ville», ce dernier item restant toutefois prépondérant. L'augmentation des demandes concernant la médiation semble directement liée aux événements de novembre. Profession Banlieue étant repéré sur les questions de médiation sociale et culturelle, le centre de ressources a été très sollicité sur le rôle des femmes-relais médiatrices lors des événements, notamment par les journalistes.

(en %)

| Thèmes | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Action sociale, famille, parentalité | 7,0 | 6,1 | 7,0 | 9,0 | 7,4 | 7,8 |
| Aménagement, logement, urbanisme | 8,2 | 8,7 | 7,0 | 11,0 | 12,5 | 11,1 |
| Culture, communication | 3,6 | 3,8 | 3,0 | 2,0 | 1,8 | 2,1 |
| Développement économique | 1,8 | 2,2 | 2,0 | 3,0 | 2,8 | 2,1 |
| Insertion, emploi, formation | 6,2 | 2,7 | 3,0 | 7,0 | 3,9 | 6,2 |
| Service public | 0,8 | 1,3 | 2,0 | 1,0 | 0,4 | 0,9 |
| Éducation | 5,6 | 2,7 | 3,0 | 3,0 | 3,5 | 4,3 |
| Immigration, intégration | 3,4 | 6,9 | 5,0 | 4,0 | 6,3 | 5,4 |
| Participation des habitants, vie associative | 5,6 | 9,2 | 10,0 | 8,0 | 9,7 | 6,1 |
| Politique de la ville | 24,8 | 20,3 | 21,0 | 21,0 | 21,3 | 17,7 |
| Médiation | 14,8 | 14,8 | 11,0 | 10,0 | 7,9 | 10,9 |
| Population (jeunes, personnes âgées...) | 4,8 | 3,3 | 6,0 | 5,0 | 5,4 | 7,3 |
| Prévention de la délinquance, sécurité | 6,2 | 5,8 | 7,0 | 4,0 | 4,6 | 4,2 |
| Santé | 1,4 | 2,5 | 4,0 | 4,0 | 1,1 | 4,5 |
| Autres | 6,0 | 9,8 | 9,0 | 8,0 | 6,9 | 9,5 |

B – LES PARTICIPANTS AUX INSTANCES DE TRAVAIL

Il semble que le centre de ressources soit au maximum de ses capacités d'intervention. En effet, le nombre de journées de travail s'est stabilisé en 2005 ainsi que le nombre total de participants (en nombre de journées de présence cumulées). Ainsi, Profession Banlieue a accueilli, lors des 76 journées de qualification qu'il a organisées, 1 821 personnes, chiffre auquel pourraient être ajoutés les 180 participants à la journée organisée avec l'AORIF-Union sociale pour l'habitat en Île-de-France sur le relogement dans les opérations de rénovation urbaine. Des chiffres donc similaires à ceux de 2004 (1 814 personnes pour 81 journées de qualification).

L'analyse plus fine des statistiques nous renseigne sur :

- la représentation des différentes catégories de structures utilisatrices de Profession Banlieue : collectivités locales, Conseil général, État, associations, bailleurs, etc. ;
- la fréquentation de chaque groupe de travail, cycles ou autres réunions ;
- la « zone d'influence » de Profession Banlieue dans le département et hors département, à

partir des zones d'intervention des professionnels présents dans les différentes instances de travail.

Le mode de comptage utilisé prend en compte le nombre de participants par type d'actions et non les individus eux-mêmes. Cela signifie qu'une même personne peut être comptabilisée deux fois si elle participe à un groupe de travail et à un cycle, ou qu'une collectivité locale sera comptabilisée trois fois si elle envoie trois de ses agents à une Rencontre.

LA PARTICIPATION GÉNÉRALE PAR INSTANCE DE TRAVAIL

D'après le mode de comptage retenu, les différentes actions de qualification du centre de ressources représentent 1 821 journées de présences cumulées, réparties sur 76 journées de travail.

Ces dernières se distribuent comme suit :

| | Nombre de réunions | Total des présences cumulées | Présence moyenne |
|---|--------------------|------------------------------|------------------|
| Groupes de travail | 40 | 544 | 14 |
| Cycles de qualification | 9 | 139 | 15 |
| Rencontres | 4 | 384 | 96 |
| « 5 à 7 » | 1 | 38 | 38 |
| Après-midi | 4 | 275 | 69 |
| Réunions mensuelles des chefs de projet | 10 | 148 | 15 |
| Soirées-rencontres du Réaap | 1 | 177 | 177 |
| Intercalaire | 3 | 47 | 16 |
| Petits déjeuners des élus | 2 | 28 | 14 |
| Autres réunions | 2 | 41 | 21 |
| TOTAL | 76 | 1 821 | 24 |

La présence moyenne par journée de travail s'élève à 24 personnes : elle marque une légère augmentation par rapport aux années précédentes (22).

Les Après-midi et les Rencontres, avec respectivement 69 participants contre 58 en 2004, et 96 contre 69 en 2004, expliquent cette augmentation. Cela confirme l'analyse faite en 2004 sur la plus grande facilité pour les professionnels de dégager une demi-journée voire une journée de

réflexion sur leur temps de travail que de s'inscrire dans un travail à plus long terme.

Les sujets traités expliquent également certaines participations très élevées, notamment tout ce qui touche aux questions sociales.

L'ORIGINE PROFESSIONNELLE DES PARTICIPANTS

| | Chefs de projet et leur équipe | Services des villes | Conseil général | État | Associations | Bailleurs sociaux | Centres sociaux | Autres |
|--|--------------------------------|---------------------|-----------------|-------------|--------------|-------------------|-----------------|------------|
| Groupes de travail | 6 % | 18 % | 17 % | 22 % | 21 % | 5 % | 5 % | 6 % |
| Cycles de qualification | 16 % | 23 % | 20 % | 23 % | 7 % | 7 % | 10 % | 10 % |
| Rencontres | 9 % | 23 % | 27 % | 8 % | 10 % | 8 % | 5 % | 11 % |
| « 5 à 7 » | 5 % | 16 % | 26 % | 13 % | 18 % | 3 % | 5 % | 13 % |
| Après-midi | 10 % | 35 % | 16 % | 11 % | 12 % | 4 % | 1 % | 10 % |
| Petits déjeuners des élus | 21 % | 50 % | 7 % | 18 % | | | | 4 % |
| Réunions mensuelles des chefs de projet | 53 % | 19 % | | 16 % | | 1 % | 1 % | 10 % |
| Intercalaire | 41 % | 29 % | 3 % | 15 % | | | | 12 % |
| Rencontres co-organisées | | 10 % | 32 % | 16 % | 29 % | 2 % | 4 % | 6 % |
| Moyenne toutes activités confondues | 11 % | 22 % | 21 % | 13 % | 15 % | 5 % | 4 % | 9 % |

Ces pourcentages, qui prennent en compte les personnes inscrites aux différentes instances de travail, sont à considérer au regard des effectifs respectifs des différentes catégories de professionnels.

On constate qu'il n'y a pas d'évolution significative en 2005 par rapport à 2004. L'origine professionnelle des participants reste très stable, avec une participation des bailleurs sociaux qui continue à progresser, même si leur poids relatif dans l'ensemble des participants reste peu important.

LA RÉGULARITÉ DES PRÉSENCES

Le taux de présence aux groupes de travail est en moyenne de 58 %, ce chiffre pouvant varier de 35 à 70 %. Chaque groupe de travail possède son « noyau dur » et ses « satellites », ce qui semble relativement inévitable. Les contraintes professionnelles expliquent notamment l'irrégularité des participants.

Cette irrégularité doit être gérée et prise en compte par le centre de ressources. Mais elle ne remet pas en cause les groupes de travail : d'une part parce que le taux de participation reste suffisant pour qu'une réflexion puisse se construire collectivement, d'autre part parce que le travail dans la durée permet d'approfondir les questions, ce qui semble indispensable en termes de qualification, enfin parce que certaines questions ne peuvent être abordées que dans la durée.

**LA PARTICIPATION EN FONCTION DE LA ZONE D'INTERVENTION :
UN PUBLIC LARGEMENT ISSU DU DÉPARTEMENT**

Si l'on prend en compte l'ensemble des partici-

| Territoire d'intervention des professionnels | En nombre de professionnels différents | | | | | Taux des professionnels | | | | |
|--|--|------------|------------|------------|-------------|-------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
| Seine-Saint-Denis | 474 | 613 | 664 | 807 | 867 | 72 % | 66 % | 72 % | 83 % | 83 % |
| Île-de-France | 147 | 245 | 169 | 105 | 92 | 23 % | 26 % | 18 % | 11 % | 9 % |
| Autres régions | 5 | 19 | 45 | 28 | 11 | 1 % | 3 % | 5 % | 3 % | 1 % |
| National | 26 | 52 | 46 | 34 | 71 | 4 % | 5 % | 5 % | 3 % | 7 % |
| TOTAL | 652 | 929 | 924 | 974 | 1041 | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

| Territoire d'intervention des professionnels | En nombre de journées de travail | | | | | Taux des professionnels | | | | |
|--|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
| Seine-Saint-Denis | 1 145 | 1 298 | 1 375 | 1 615 | 1 586 | 84 % | 78 % | 81 % | 89 % | 87 % |
| Île-de-France | 164 | 283 | 223 | 129 | 124 | 12 % | 17 % | 13 % | 7 % | 7 % |
| Autres régions | 9 | 22 | 45 | 29 | 14 | 1 % | 1 % | 3 % | 2 % | 1 % |
| National | 42 | 57 | 65 | 41 | 97 | 3 % | 3 % | 4 % | 2 % | 5 % |
| TOTAL | 1 360 | 1 660 | 1 710 | 1 814 | 1 821 | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

pants aux différentes instances de travail de Profession Banlieue, ce sont 1 041 personnes différentes qui ont participé à 1 à 14 journées de qualification, la moyenne s'établissant à 1,75 journée par an.

Par ailleurs, l'assise du centre de ressources reste bien départementale, puisque 83 % des professionnels travaillent en Seine-Saint-Denis et occupent 87 % des journées de travail. Il y a donc là une nette affirmation de cette inscription territoriale.

**LA PARTICIPATION DES DIFFÉRENTES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

Sur les quarante villes que compte le département, les professionnels de trente-cinq villes (services municipaux, services de l'État ou associations qui interviennent sur la ville) ont utilisé les services de Profession Banlieue en 2005. On peut également souligner que ce sont les villes qui bénéficient des procédures de la politique de la ville qui sont les plus utilisatrices du centre de ressources, puisqu'elles représentent 92 % des participants pour 93 % des journées de participation. On peut également noter que les services du Conseil général sont aujourd'hui les premiers utilisateurs en nombre de personnes et en nombre de journées de travail, et que leur participation a fortement augmenté par rapport à 2004. En 2005, ils représentent 21 % des professionnels et 19 % des journées de qualification, contre respectivement 14 % et 11 % en 2004.

Enfin, la forte participation de Pantin s'explique par la mobilisation pour la soirée-rencontre organisée avec le Réaap.

| | Nombre de personnes concernées | Nombre de journées de travail |
|------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Conseil général | 152 | 245 |
| Pantin | 76 | 104 |
| Bobigny | 47 | 75 |
| Saint-Denis | 43 | 76 |
| Aubervilliers | 39 | 79 |
| Aulnay-sous-Bois | 30 | 45 |
| Épinay-sur-Seine | 30 | 55 |
| Montreuil | 30 | 47 |
| Plaine Commune | 25 | 62 |
| Le Blanc-Mesnil | 23 | 39 |
| Stains | 23 | 26 |
| La Courneuve | 22 | 49 |
| Bondy | 19 | 41 |
| Clichy-sous-Bois | 16 | 37 |
| Sevran | 15 | 33 |
| Rosny-sous-Bois | 14 | 24 |
| Noisy-le-Grand | 12 | 16 |
| Noisy-le-Sec | 12 | 35 |
| Pierrefitte-sur-Seine | 10 | 23 |
| Romainville | 10 | 14 |
| Saint-Ouen | 10 | 13 |
| Clichy-sous-Bois/Montfermeil | 9 | 24 |
| Bagnolet | 8 | 8 |
| Villetaneuse | 7 | 19 |
| Drancy | 6 | 7 |
| L'Île-Saint-Denis | 6 | 11 |
| Montfermeil | 5 | 11 |
| Le Pré-Saint-Gervais | 5 | 7 |
| Tremblay-en-France | 5 | 6 |
| Villepinte | 5 | 8 |
| Gagny | 4 | 5 |
| Le Raincy | 3 | 3 |
| Les Lilas | 3 | 4 |
| Dugny | 2 | 8 |
| Neuilly-sur-Marne | 2 | 3 |
| Les Pavillons-sous-Bois | 1 | 1 |
| Neuilly-Plaisance | 1 | 1 |
| Villemomble | 1 | 1 |
| TOTAL | 731 | 1265 |

5. LES INSTANCES DE TRAVAIL AUTOUR DE LA FONCTION CENTRE DE RESSOURCES

A – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est réuni cinq fois cette année. Le taux de participation reste très élevé à chaque séance, confirmant ainsi le choix adopté fin 2004 de rassembler les membres à l'heure du déjeuner et non plus le soir.

Le conseil d'administration s'est fortement mobilisé en 2005 autour de l'actualité de la politique de la ville, d'une part avec la préparation

des Assises de la politique de la ville mais aussi et surtout à la suite des événements qui ont secoué la Seine-Saint-Denis à la fin de l'année 2005. Des séances de réflexion exceptionnelles ont été organisées, des communiqués ont été rédigés prenant position face aux accusations dirigées contre la politique de la ville. Une rencontre avec la presse a également été préparée et aura lieu début 2006.

B – LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

DÉBAT AUTOUR DU THÈME « TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN SEINE-SAINT-DENIS »

7 juin 2005

Le 8 avril 2005, lors des Assises de la ville, le ministre Marc-Philippe Daubresse a fait part de son souhait de contractualiser, à l'échelle de la Seine-Saint-Denis, une charte départementale de cohésion sociale. Cette annonce interrogeait la territorialisation de la politique de la ville en

Seine-Saint-Denis en matière d'habitat, de développement économique, d'éducation...

Hervé Vieillard-Baron, président du comité scientifique, a introduit le débat. Faut-il faire des territoires prioritaires une finalité de la politique de la ville ou privilégier la promotion des habitants? Cette question se pose depuis vingt ans. Aujourd'hui, la politique de rénovation urbaine cible d'abord le quartier pour avoir un effet de levier qui permettra un changement de la population, une transformation des comportements,

une plus grande mixité et l'arrivée de nouvelles entreprises. Mais comment articuler cette action sur les formes urbaines et leur impact sur les habitants? Comment construire un projet social cohérent dans une politique de rénovation urbaine? Le zonage ZUS a-t-il toujours du sens? À Saint-Denis, par exemple, le quartier qui rencontre le plus de problèmes est pour partie le centre-ville (squats, sans-papiers, insalubrité...).

Faut-il faire de l'ensemble de la Seine-Saint-Denis un nouveau territoire prioritaire?

On peut être partagé sur cette perspective qui stigmatiserait le département. En fonction des indicateurs retenus, la Seine-Saint-Denis n'est pas le département le plus en difficulté. Il est le plus pauvre sur certains points, mais tout dépend si l'on regarde le potentiel fiscal ou la possibilité de création d'emplois. Il existe par exemple des points d'appui de développement autour de La Plaine-Saint-Denis, de Roissy ou de Marne-la-Vallée.

Au vu du recensement, en dix ans, un tiers des ménages ont quitté le département. Dès que leur situation s'améliore, les habitants ont tendance à partir, participant au mouvement social d'évitement, d'entre-soi. Il serait intéressant de connaître le profil de cette population qui se déplace régulièrement et celui de celle qui reste dans les quartiers. La mobilité de la population est un facteur clé du développement, mais les villes de la Seine-Saint-Denis ne sont pas toujours en mesure d'offrir des logements qui correspondent aux souhaits de mobilité de leurs habitants.

Du côté du développement économique, on observe une véritable ouverture, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années en Seine-Saint-Denis. La Chambre de commerce travaille beaucoup avec le Conseil général qui s'est doté d'un service de développement économique important et s'implique dans le Comité d'expansion économique de la Seine-Saint-Denis (COMEX) qui rassemble les partenaires économiques institutionnels, publics et privés, inscrits dans une

dynamique de développement économique et social du département de la Seine-Saint-Denis. Le problème de l'articulation des politiques d'emploi et de développement économique est qu'elles croisent à la fois des politiques territoriales et des politiques sectorielles. À cette difficulté se mêle un autre paramètre: un coût du foncier de plus en plus élevé qui freine les possibilités d'intervention foncière en faveur du développement économique.

6. CONCLUSION

Ce rapport, qui reprend l'essentiel des activités conduites en 2005, montre que le centre de ressources a répondu aux différents objectifs qu'il s'était donnés autour des trois axes de travail qui structurent ses orientations jusqu'en 2006 : le renouvellement urbain ; les politiques d'intégration, de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances ; les pratiques professionnelles. Il montre aussi la diversité des sujets traités par Profession Banlieue dans sa mission de qualification des professionnels de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis, mais aussi la complexité de ce champ d'intervention. Comment concilier la rénovation urbaine avec les exigences de l'intervention sociale ? Comment le développement économique peut-il qualifier les territoires et favoriser l'accès à l'emploi de la population ? Comment agir contre les discriminations dans un territoire lui-même discriminé ?

Cette complexité est renforcée par les interrogations qui pèsent sur l'avenir même de la politique de la ville. En avril, les Assises annonçaient le maintien des politiques contractuelles entre l'État et les collectivités territoriales dans le prochain contrat de Plan et la signature probable d'une charte départementale de cohésion sociale pour l'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis. Mais seulement quelques semaines après, les remaniements ministériels faisaient peser des interrogations sur la continuité de cette politique.

Surtout, en novembre, face aux événements qui embrasaient les quartiers, la politique de la ville

se retrouvait, aux côtés des familles, sur le banc des accusés. On lui reprochait son manque d'efficacité, sa dispersion dans un trop grand nombre de territoires, ses changements d'orientation et de priorité, ses procédures multiples et instables... En clair, la politique de la ville aurait été incapable d'empêcher la ségrégation sociale et territoriale. Une accusation qui trouve sa source – et sa crédibilité – dans l'aggravation des écarts entre les zones urbaines sensibles et les autres territoires urbains, mais qui n'interroge pas l'efficacité des politiques de droit commun pour une véritable égalité de traitement en matière d'emploi, de logement, de transport, d'accès aux droits ou de lutte contre les discriminations...

Ces critiques ont fortement interpellé les professionnels, ceux de la politique de la ville mais aussi tous ceux qui travaillent dans les territoires en difficulté. Elles ont nécessité pour le centre de ressources d'être en capacité de réagir très vite aux demandes des professionnels et à l'actualité de la politique de la ville tout en continuant à développer des espaces de réflexion, de qualification, de prise de recul, et à inscrire dans le long terme certaines questions plus structurantes ou plus permanentes des politiques sociales et urbaines.

Les chiffres de participation aux journées proposées par le centre de ressources et la grande diversité des origines professionnelles de ceux qui en bénéficient montrent que son positionnement répond aux attentes diversifiées des pro-

fessionnels de la politique de la ville de la Seine-Saint-Denis et plus largement des politiques publiques dans ce département.

Maintenir cet espace est certainement essentiel face aux réalités quotidiennes ; mais, dans cet exercice, Profession Banlieue est soumis à de nombreuses contraintes, parfois contradictoires.

Il doit préserver des modes de travail qui permettent aux professionnels de s'engager dans une réflexion approfondie sur certains axes de travail, comme le développement économique ou la prévention de la délinquance par exemple. Mais il doit aussi s'adapter aux urgences auxquelles sont trop souvent soumis les professionnels confrontés à un travail administratif de plus en plus conséquent, ce qui entraîne pour eux une difficulté à s'engager régulièrement dans une réflexion à long terme...

De même, la réactivité exigée par l'actualité sociale et la nécessité de lui dédier un temps de travail non prévu se rajoutent à l'exécution conforme du programme annoncé, exigée par les financeurs, que ce soit l'Europe ou les financeurs nationaux. De ce point de vue, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2006, accentuera encore cette contrainte... Les marges de manœuvre de Profession Banlieue sont d'autant plus réduites que ses problèmes de trésorerie, comme ceux de très nombreuses associations, se sont encore accentués cette année.

Néanmoins, l'adaptation permanente du centre de ressources à son environnement reste un puissant moteur d'innovation, garant de sa crédibilité et de son ancrage dans les réalités du département.

L'ÉQUIPE DE PROFESSION BANLIEUE

L'équipe du centre de ressources est composée de six personnes à temps plein.

JUDITH CADASSE, employée administrative – standardiste

- Standard téléphonique
- Facturation
- Tenue des fichiers d'inscription aux Rencontres, cycles de qualification...

CÉCILE FLEUREAU, chargée de mission

- Suivi de groupes de travail et rédaction de synthèses et de comptes rendus
- Réalisation des fiches d'expériences
- Gestion et développement du site Internet

ELSA MICOURAUD, chargée de la documentation et de la gestion de l'information

- Responsable de la documentation : veille documentaire, proposition d'acquisitions, traitement de la documentation, accueil et orientation des utilisateurs
- Création et diffusion d'outils d'information en lien avec la documentation
- Responsable des « 5 à 7 »

OLIVIA MAIRE, chargée de mission

- Responsable des cycles de qualification : conception, organisation, rédaction des Cahiers
- Co-animation de groupes de travail
- Animation du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité (Réaap) et suivi des Points info familles (PIF)

LAURENCE BAILLY, directrice adjointe

- Responsable administrative du centre de ressources
- Suivi de publications : Actes des Rencontres, Cahiers, rapports...

BÉNÉDICTE MADELIN, directrice

- Co-animation de groupes de travail, organisation des Rencontres
- Missions d'accompagnement
- Responsable des relations avec les partenaires du centre de ressources
- Direction et animation de l'équipe

S'il est possible de préciser les responsabilités des différents membres de l'équipe, certaines tâches sont partagées par l'ensemble du personnel :

- Définition du programme de travail, élaboration des orientations soumises au conseil d'administration,
- Rédaction de *La Lettre* de Profession Banlieue,
- Rédaction de notes de synthèse diverses,
- Élaboration des contenus de travail des Rencontres, cycles, Intercalaires...,
- Travail de réécriture pour la publication des Actes des Rencontres et des Cahiers des cycles de qualification.

